

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Questions professionnelles, p. 578.—Chants canadiens, p. 578.

PÉDAGOGIE:—De la première formation du goût littéraire à l'école, *C.-J. Magnan*, p. 579.—La retraite fermée des instituteurs, *H. Mondoux*, p. 591.—Enseignement ménager, *Cécile Legrand*, p. 593.—Hygiène, *Dr. J. G. Paradis*, p. 595.—Un vieux serviteur de l'Instruction publique, p. 596.—Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique, *C.-J. Magnan*, p. 597.—Un rapport intéressant, p. 599.—Louis Hébert et le Cardinal Taschereau, *E. G.*, p. 599.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *F. Nansot*, p. 600.—Anglicismes, p. 603.—La campagne anti-alcoolique, *F. Girard*, p. 604.—Histoire du Canada: La première messe à Montréal, p. 605.—Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, *J. Ahern*, p. 606.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, session de mai 1911, *J.-N. Miller*, p. 609.—Rapport de la commission administrative, *F.-X. Couillard*, p. 615.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse: La messe, *D. M. A. Magnan*, p. 620.—Mathématiques: Arithmétique, p. 621.—Problèmes agricoles, p. 624.—Problèmes anti-alcooliques, p. 625.—Algèbre, p. 623.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Le poêle, *Adj. Rivard*, p. 626.—Le Congrès de langue française, p. 628.—Littérature anti-alcoolique, p. 632.—Un triste jubilé, p. 633.—Bureau central des examinateurs catholiques, p. 633.—Feu Sir A. P. Pelletier, p. 633.—Le nouveau Lieutenant-gouverneur, p. 633.—Des faits consolants, p. 634.—Bibliographie, p. 634.—"Congrès d'Education," p. 634.—Avis aux Secrétaires-Trésoriers, aux Instituteurs et aux Institutrices, p. 635.—Les religieuses de N.-D. d'Afrique, p. 635.—Congrès pédagogique, p. 635.—"L'Enseignement Primaire" à Paris, p. 635.—Un Congrès d'Education familiale, p. 636.—Association des Institutrices de Québec, p. 636.—Errata, p. 636.—Livres de prix, p. 636.—Table des matières

—Ludger Duvernay, p. 577.—Les deux rats, l'œuf et le coq, p. 601.—607.

J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V. Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



LUDGER DUVERNAY

Né en 1799, imprimeur et journaliste canadien, membre du Parlement, fondateur de *La Minerve* avec A. N. Morin (1827), et de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN BAPTISTE (1834), mort en 1852

Questions professionnelles

« I. Une institutrice peut-elle, sans l'autorisation des Commissaires, acheter au compte de la commission scolaire, ce qui est d'absolue nécessité à l'école, tel que balais, etc., lorsque les commissaires négligent de fournir le nécessaire? »

II. Doit-on prononcer *t* dur, dans *digestion*? le *t* étant précédé de *s*.

RÉPONSES:—I. Non.

II. Le *t* de *digestion* est dur; il faut prononcer: *di-ges-tion*.

Chants canadiens

(Pour le 24 juin)

O CANADA

O Canada! terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux!
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!
Ton histoire est une épopée
Des plus brillants exploits.
Et ta valeur, de foi trempée,
Protégera nos foyers et nos droits (bis)

O CARILLON

O Carillon! je te revois encore,
Non plus hélas! comme en ces jours bénis,
Où dans tes murs la trompette sonore
Pour te sauver, nous avait réunis.
Je viens à toi
Quand mon âme succombe
Et sent déjà son courage faiblir.
Oui, près de toi,
Venant chercher ma tombe,
Pour mon drapeau je viens ici mourir.

A LA CLAIRE FONTAINE

A la claire fontaine
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je me suis baigné.
Lui y a longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.

A SAINT-MALO, BEAU PORT DE MER

A Saint-Malo, beau port de mer (bis)
Trois gros navires sont arrivés,
Nous irons sur l'eau
Nous y prom' promener,
Nous irons jouer dans l'île.

COMME LE DIT UN VIEIL ADAGE

Comme le dit un vieil adage,
Rien n'est si beau que son pays,
Et de le chanter c'est l'usage,
Moi je le chante à mes amis:
En te voyant } (bis)
Terre chéri }

Dans mon cœur je dis tous les jours
Et tous les jours, (bis)
O Canada, belle patrie } (bis)
O Canada, sois mes amours }

UN CANADIEN ERRANT

Un Canadien errant, } (bis)
Banni de ses foyers, }
Parcourait en pleurant } (bis)
Des pays étrangers. }

JADIS LA FRANCE SUR NOS BORDS

Jadis la France sur nos bords
Jeta sa semence immortelle;
Et nous, secondant ses efforts,
Avons fait la France nouvelle.

Refrain O Canadiens, rallions-nous!
Et près du vieux drapeau.

Symbole d'espérance,
Ensemble, crions à genoux (bis)
Vive la France!

PEDAGOGIE

De la première formation du goût littéraire à l'école (1) (Suite et fin)

La *récitation* se prête aussi merveilleusement à la formation du goût littéraire, à la condition de suivre à la lettre ce conseil de Nicole : " Il ne faut jamais permettre que les enfants apprennent rien par cœur qui ne soit excellent." Cet avis est très sage. En effet, les choses qu'on apprend par cœur s'impriment davantage dans l'esprit " et sont comme des moules et des formes que les pensées prennent, lorsqu'ils les veulent exprimer. "

Mais les morceaux de *récitation* doivent être choisis avec discernement, appropriés à l'âge des élèves et bien expliqués, car il ne s'agit pas de faire fonctionner seule la mémoire sans que le jugement et le goût y trouvent leur profit. Puisque les enfants aiment la musique, ils trouvent dans le rythme des vers une imitation du rythme des sons, et la mémoire en reçoit un grand secours.

Écoutons ce gentil petit garçon ou cette charmante petite fille de six ans réciter les vers suivants :

LA PETITE ÉTOILE

Brille, brille, petite étoile ;
 Fixe sur moi ton œil de feu.
 Lorsque la nuit étend son voile
 Tu viens et me parles de Dieu.
 Tu dis : C'est Lui notre Père
 Qui nous a faites toutes deux,
 Toi, petite fille, sur terre ;
 Moi, brillant soleil, dans les cieux.

E. DUPUIS.

Ou encore la première strophe de cette inimitable poésie de Reboul.

L'ANGE ET L'ENFANT

Un ange au radieux visage,
 Penché sur le bord d'un berceau,
 Semblait contempler son image
 Comme dans l'onde d'un ruisseau.
 Charmant enfant qui me ressemble,
 Disait-il, oh ! viens avec moi,
 Viens, nous serons heureux ensemble :
 La terre est indigne de toi !

(1) Discours prononcé à la séance publique annuelle de la Société du Parler français, Université Laval, le 22 janvier 1911.

Et parmi cent autres, c'est aussi *L'Enfant et la Grand'Mère* de Ratisbonne :

L'ENFANT ET LA GRAND'MÈRE

- Grand'mère, d'où vient donc que vos cheveux sont blancs ?
 — Mon enfant, c'est l'hiver, c'est la neige des ans.
 — Grand'mère, d'où vient donc que vous avez des rides ?
 — Le chagrin a creusé tous ces sillons arides.
 — Grand'mère, qui vous fait trembler la tête ainsi ?
 — Enfant, un vent du ciel. Je ne tiens plus ici.
 — Pourquoi vos yeux sont-ils cernés de noir, grand'mère ?
 — C'est pour avoir versé plus d'une larme amère.
 — Pourquoi tenir si bas, si courbé votre front ?
 — C'est pour mieux voir la terre où mes os blanchiront.
 — Et que murmurez-vous toujours, mère chérie.
 Même quand votre enfant vous embrasse ? — Je prie.

LOUIS RATISBONNE.

Au cours moyen et au cours supérieur, on peut déjà aborder l'étude de morceaux classiques, parmi les plus faciles. A la condition, bien entendu, que la récitation soit la reproduction de mémoire d'une bonne lecture bien faite, dont le maître donne les principes, la mesure et, autant qu'il peut, le modèle. Ainsi, la récitation devient moins un exercice de mémoire que de diction, avec l'intonation naturelle, l'accent vrai, la ponctuation raisonnée : c'est une œuvre à la fois d'intelligence, de sentiment et de goût qui, n'ayant rien de commun avec la déclamation théâtrale, a sa place marquée dans l'école, sans la changer en succursale du Conservatoire. "La récitation, d'après Vapereau, c'est la lecture sans livre, la meilleure des lectures."

Ils sont nombreux les morceaux convenant aux élèves des cours moyen et supérieur. J'en cite un au hasard, de Louis Mercier :

LECTURE ET RECITATION

VOIX DES CHAMPS

Va, chante, ô laboureur, afin qu'en ses entrailles
 La terre avec amour reçoive tes semailles,
 Afin que, par moment,
 L'âme des bœufs que la chair tient enveloppée,
 Quand tu la berce avec la mélodie,
 Frémisse doucement.
 Chante ô semeur ! Depuis qu'en un rythme sublime
 Le Créateur a fait retentir sur l'abîme
 Son *fat* éclatant,
 Le rythme est souverain, le rythme est salubre,
 Tout ce qu'on entend de sacré sur la terre
 S'accomplit en chantant.
 Chante, et qu'aussi ta voix austère, soit mâle ;
 Et lorsque tes blés mûrs en un remous d'or pâle,
 Onduleront aux vents,
 Pendant les soirs d'été, pareil à ton cantique,
 Un chant s'élèvera, vénérable et mystique,
 De leurs épis mouvants.

LOUIS MERCIER.

Tous les exercices de langue française concourent à la formation du goût. C'est encore l'aride et revêche dictée dont on a dit tant de mal, et souvent à tort. Voici quelques modèles de dictées, correspondant aux trois cours de l'école primaire, modèles que j'emprunte au hasard à *L'Enseignement Primaire*.

Vous constaterez, mesdames et messieurs, que ces textes parlent de choses qui ne sont pas étrangères à l'enfant; tantôt ils poétisent le matin, les champs, la moisson, le village, le réveil des oiseaux; tantôt ils rappellent les hauts faits de notre histoire, décrivent le Canada, font revivre les joies de la famille.

COURS ELEMENTAIRE

LE MATIN

Le beau soleil se lève; il est rouge comme un globe de feu. Le coq fait entendre sa voix matinale. Le petit oiseau gazouille dans les buissons. L'abeille bourdonne près de la ruche. La cloche appelle le chrétien à la prière. Dans la cour de la ferme, le laboureur attelle les chevaux à la charrue. Allons, mes enfants, levez-vous bien vite, car bientôt la clochette de l'école tintera et vous appellera aussi au travail.

LES CHAMPS

Que la nature vous soit chère! Les champs sont nos amis. L'air des champs donne force et sagesse. Heureux les enfants qui vivent à la campagne! Les prés verts, le lac bleu font mieux connaître et chérir la bonté du Créateur. Aimez donc les bois, la fontaine, l'étang bordé de longs roseaux. Aimez les joyeux oiseaux, les petites fleurs et le grand chêne.

LA MOISSON

Le champ de blé est jaune comme de l'or. Voici les moissonneurs avec leurs faux. Le blé est coupé; on en fait des gerbes. Un lourd chariot les emporte au grenier de la ferme. L'hiver, on battra les gerbes pour avoir le grain.

COURS MOYEN

NOTRE BERCEAU

Un jour, vers le milieu du seizième siècle, trois petits vaisseaux montés par des hommes intrépides et commandés par un hardi capitaine ouvrant leurs voiles à la brise du ciel, comme des oiseaux fuvant la tempête, s'éloignèrent de cette terre d'Europe où l'orgueil de l'esprit et la corruption du cœur préparaient de si formidables catastrophes. Elles étaient bien frêles ces nefes aventureuses, mais le Maître des eaux et des vents veillait sur elles. Après une navigation longue et pénible, les trois navires abordèrent à une plage inconnue, et leur chef y planta une croix ornée des armes de son souverain. Cette plage, c'était la plage de Gaspé, c'était le Canada; ces hommes, c'étaient des Français, ce chef, c'était Jacques Cartier.

Jacques Cartier! c'est le nom qui rayonne au frontispice de notre histoire. Une année après cette première expédition, il pousse plus avant, il touche à Stadaconé: Québec! il va lire l'Évangile selon saint Jean aux indigènes d'Hochelega: Montréal! C'en est fait, le grain de sénévé est jeté en terre; avec l'aide du ciel, il y grandira et deviendra un arbre aux puissants rameaux et au verdoyant feuillage.

THOMAS CHAPAIS.

LE RÉVEIL DES OISEAUX

Le merle s'éleve, secouant la rosée de ses plumes brillantes. Le voilà qui aiguise son bec sur la branche, et de rameau en rameau sautille jusqu'au sommet de l'arbre où il a dormi, étonné de voir que presque tout sommeille encore dans la forêt, quand l'aube du jour a remplacé la nuit. Deux fois, trois fois, il lance sa fanfare aux échos de la montagne et de la vallée, qu'un épais brouillard lui dérobe encore.

De minces colonnes de fumée blanchâtre s'échappent du toit des chaumières, les chiens aboient autour des fermes et des clochettes sonnent au cou des vaches. Les oiseaux quittent alors leurs buissons, agitent leurs ailes et s'élançant dans les airs, pour saluer le soleil, qui vient une fois de plus leur donner sa bienfaisante lumière. Le pauvre petit moineau se réjouit d'avoir échappé aux dangers de la nuit. Perché sur une petite branche, il avait cru pouvoir dormir sans crainte, la tête ensevelie sous ses plumes, quand à la lueur d'une étoile, il a vu se glisser dans les arbres la chouette silencieuse.

COURS SUPERIEUR

LE PETIT SOULIER DE L'ENFANT

Je ne crois pas qu'il y ait rien au monde de plus riant que les idées qui s'éveillent dans le cœur d'une mère à la vue du petit soulier de son enfant: surtout si c'est le soulier de fête, des dimanches, du baptême; le soulier brodé jusque sous la semelle; un soulier avec lequel l'enfant n'a pas encore fait un pas. Ce soulier là a tant de grâce et de petitesse, il lui est si impossible de marcher, que c'est pour la mère comme si elle voyait son enfant. Elle lui sourit, elle le baise, elle lui parle; elle se demande s'il se peut, en effet, qu'un pied soit si petit; et, l'enfant fût-il absent, il suffit du joli soulier pour lui remettre sous les yeux la douce et fragile créature. Elle croit le voir, elle le voit tout entier, vivant, joyeux, avec ses mains délicates, sa tête ronde, ses lèvres pures, ses yeux sereins dont le blanc est bleu. Si c'est l'hiver, il est là, il rampe sur le tapis, il escalade laborieusement un tabouret, et la mère tremble qu'il n'approche du feu. Si c'est l'été, il se traîne dans la cour, dans le jardin, arrache l'herbe d'entre les pavés, regarde naïvement les grands chiens, les grands chevaux, sans peur, joue avec les coquillages, avec les fleurs, et fait gronder le jardinier, qui trouve le sable dans les plates-bandes et la terre dans les allées. Tout rit, tout brille, tout joue autour de lui comme lui, jusqu'au souffle d'air et au rayon de soleil qui s'ébattent à l'envie dans les boucles follettes de ses cheveux. Le soulier montre tout cela à la mère, et lui fait fondre le cœur comme le feu une cire.

Mais quand l'enfant est perdu, ces mille images de joie, de charme, de tendresse, qui se pressent autour du petit soulier, deviennent autant de choses horribles. Le joli soulier brodé n'est plus qu'un instrument de torture qui broie éternellement le cœur de la mère.

V. Hugo.

LE CANADA

Trois océans baignent les plages du Canada. Dans son étendue de quatre cent mille lieues, tout est immensité et multitude. Aux grandes terres morcelées qui voisinent à l'Atlantique succède la grandiose et féconde vallée laurentienne, que la forêt vierge et des lacs superbes séparent des rivages arctiques. Puis, au centre, une pleine immense va s'élevant jusqu'à la base d'une vaste chaîne de montagnes, dont les sommets sont vêtus de nuages ou couronnés de neige. A la chaîne-mère succèdent des alignements qui rivalisent avec elle d'altitude et de pittoresque. Les derniers de ces monts sombrent à demi dans les eaux tièdes du Pacifique. Paisible, au sein de cette nature majestueuse, le Canada dort sous la coupole bleu-tendre de son ciel ensoleillé. L'atmosphère est partout sereine et vivifiante. A la rigueur des hivers, aux neiges éclatantes, aux magiques draperies des aurores boréales, succède, en mai et en juin, une nature d'été riche en bocages et en forêts aux feuil-

lages toujours verts. Les minéraux depuis les plus rares jusqu'aux plus simples, une faune des plus variées, d'épaisses forêts admirablement fournies, et puis des blés dorés qui ondulent sous la caresse des vents, des eaux magnifiques partout, rivières et fleuves, où chantent en se brisant des chûtes, des rapides, des cascades dont on ne connaît pas encore toutes les énergies...

O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore!

C. P. R.

Il est évident que la dictée doit être expliquée, commentée, analysée de façon à mettre en relief les beautés littéraires renfermées dans le texte.

Le programme des études primaires catholiques de la province, fait la part très large aux exercices de langage et de rédaction. Ce programme comporte aussi l'enseignement de la littérature proprement dite dès le *cours moyen*.

Et avec la cinquième année commence même l'analyse littéraire, dont le but dans les classes primaires surtout, "est de chercher à développer le jugement, le goût du beau, le sens de l'admiration."

Néanmoins, le programme dit très sagement que "l'enseignement de la littérature doit être renfermé dans les limites qu'il ne saurait dépasser, sans empiéter sur un domaine qui n'est pas celui des écoles primaires."

Que dirai-je des exercices de rédaction et de composition? Sinon qu'ils sont les meilleurs instruments de formation littéraire. Mais pour rédiger, pour composer, il faut des idées, et avec des idées des mots, des termes propres pour les exprimer.

C'est dire que l'instituteur doit préparer ses élèves, les rendre *maîtres du sujet*, si élémentaire qu'il soit, qu'il désire leur faire traiter.

On habitue les élèves à se rendre maître d'un sujet, à le *creuser*, en leur fournissant beaucoup de matériaux, en les *documentant*. C'est ainsi que les différents exercices de langue peuvent rouler, un jour donné, uniquement sur le sujet de composition.

Voici un exemple:

Les élèves du cours supérieur ont à faire *l'Eloge de l'Aiguille à coudre*. Ce jour-là tous les exercices de langue française, aux différents degrés de l'école, parleront d'une façon ou d'une autre de *l'aiguille*: leçon de choses, dictées, récitations, lectures en classe.

La dictée du cours élémentaire donne:

LES CONSEILS D'UNE AIGUILLE

Ecoute, enfant, les conseils d'une aiguille. Je suis pour toi une nouvelle amie, mais notre amitié doit être longue, et pendant bien des années nous ne nous quitterons plus. Je suis pour toi l'emblème du travail. Le travail, c'est la vie, c'est l'activité, c'est le bonheur. Tout travaille autour de toi. Pour me placer dans ta petite main, des milliers d'hommes ont creusé la terre profonde, ils en ont extrait le métal grossier, ils l'en fondu, purifié, et m'ont enfin produite telle que tu me vois, brillante, fine, légère. Pour faire l'étoffe où tu me piques, des milliers de travailleurs ont supporté le soleil dans des climats brûlants, d'autres ont tissé et filé le fin duvet que de nombreux bateaux avaient apporté en traversant la grande mer.

Pour te donner le fil que j'entraîne à ma suite, des milliers de labourers ont remué la terre et semé la graine que la nature a fait germer et grandir, puis d'autres mains l'ont prise, et de sa tige morte ont tiré ce beau fil si uni et si blanc. Tous ont travaillé pour toi travaille à ton tour pour tous.

Celle du cours moyen parle :

DE L'UTILITÉ DES TRAVAUX À L'AIGUILLE

L'une des choses les plus importantes de l'éducation des jeunes filles est la connaissance des travaux à l'aiguille. En effet, ces travaux jouent un grand rôle dans la vie d'une mère de famille. On ne s'imagine pas assez combien il est utile pour la jeune fille, de posséder ce talent, sans lequel il n'est pas possible d'être une bonne maîtresse de maison. Qu'est-ce, dans un ménage, qu'une mère de famille dont les doigts sont inhabiles à manier l'aiguille? N'est-ce pas une ouvrière qui ne connaît pas sa profession? Se sachant ni coudre, ni raccommoder, elle se voit obligée de prendre des personnes étrangères chez elle pour faire son ouvrage. La mère qui coud et tricote avec habileté augmente les ressources du ménage. Grâce à son talent, les vêtements de son mari et de ses enfants, toujours propres et soigneusement rapiécés, durent plus longtemps; les effets trop étroits et trop courts pour les aînés se transforment en jolis habits pour les plus jeunes; ce qui est passé de mode reprend une nouvelle mode; le linge, repris et bien entretenu, se conserve davantage.

Enfin celle du cours supérieur trace le portrait de :

LA MEILLEURE AMIE DE LA JEUNE FILLE

Ce titre t'intrigue et ta physionomie me demande déjà ce que je veux dire. Celle dont je veux te parler est aussi la meilleure amie des jeunes mères, des jeunes femmes et des grand-mères, je peux dire des femmes de toutes les conditions et de toutes les époques. Oui, riches et pauvres, Grecques et Romaines, femmes du moyen âge et femmes d'aujourd'hui, toutes ont eu besoin d'elle, recours à elle, toutes ont trouvé près d'elle, distraction, occupation, consolation et appui.

Tu te figures déjà quelque personne merveilleuse, mystérieuse, de grande apparence, et je vais te nommer une petite créature chétive, humble, vulgaire, mêlée aux plus prosaïques réalités, et, en outre, muette. Elle parle sans paroles, ce qui ne l'empêche pas d'avoir le plus persuasif et le plus utile des langages.

Qui est-ce donc? Eh bien, c'est l'aiguille. Oui, l'aiguille à coudre, à broder, voire à tricoter. Cette petite tige d'acier, si mince, si fragile, de si peu de prix, a traversé les siècles dans la main des femmes, comme leur compagne fidèle, se proportionnant à tous les âges, s'accommodant à toutes les époques, à toutes les conditions, représentant, enfin, ce qu'il y a de plus sacré et de meilleur dans le monde avec l'affection : le travail.

LEGOUVÉ.

La récitation prête son concours, et permet aux enfants d'orner leur mémoire de cette jolie en même temps que très simple pièce de vers :

RECITATION

LE REFRAIN DE L'AIGUILLE

Mignonne petite aiguille,
Glisse, glisse dans ma main,
Toi, si fine et si gentille,
Tu seras mon gagne-pain.

Avec ta pointe aiguisée,
Tu peux coudre ou bien broder,
Reprendre l'étoffe usée,
Ourler, border ou piquer..

Grâce à toi chacun possède
 Riche ou pauvre un vêtement.
 Si l'on n'avait pas ton aide,
 Comment ferait-on vraiment ?

Passons un fil dans la tête.
 Puis au bout faisons des nœuds.
 Maintenant te voilà prête ;
 Tu vas courir où je veux.

Mignonne petite aiguille,
 Glisse, glisse dans ma main,
 Toi, si fine et si gentille,
 Tu seras mon gagne-pain.

E. DUPUIS

Comme lecture en classe, c'est : *Les chansons de Grand'maman*, racontant les exploits de "La fée aiguille." Le conte commence par cette strophe légère :

La nuit, sur les berceaux blancs,
 D'auréoles d'or coiffées.
 Vient, à pas doux et lents,
 Se pencher dames les fées...
 C'est un conte d'autrefois
 Que je vous dis là, ma fille...
 — Pique, pique et sous mes doigts
 File, mon aiguille.

Il rapporte que :

Un soir, chez de pauvres gens,
 Elle entra par la fenêtre :
 Ils étaient presque indigents ;
 Un fils venait de leur naître,
 Cela leur en faisait trois,
 C'était trop pour la famille.
 — Pique, pique et sous mes doigts
 File, mon aiguille.

Puis :

Elle travailla si bien,
 Cette aiguille merveilleuse.
 O'on ne manqua plus de rien
 Dans la cabane joyeuse :
 Tout l'hiver on eut du bois
 Dans l'âtre gai qui pétillait.
 — Pique, pique et sous mes doigts
 File, mon aiguille.

Un dialogue très animé entre *La bague et l'aiguille* terminera la préparation du devoir.

COURS SUPERIEUR

LA BAGUE ET L'AIGUILLE

Dialogue entre une bague et une aiguille.
 La bague dit... L'aiguille dit...

DÉVELOPPEMENT

Dans l'élégant boudoir d'Hélène de Givry, Mlle Rose essayait à sa cliente une robe de bal.

Une petite aiguille restée dans les flots vaporeux du tulle s'en détacha et vint tomber sur un meuble en bois des îles, auprès d'un écrin entr'ouvert. Là sur le satin moelleux reposait une bague aux pierreries étincelantes.

Au bruit de la chute de l'aiguille, elle jeta hors de l'écrin un coup d'œil curieux. Mais, à la vue de la pauvresse encore tout étourdie, un éclair de dédain jaillit de ses yeux de saphir, et d'une voix ironique, presque insolente, elle murmura :

— Quoi, c'est vous Dame Aiguille ! Eh ! que venez-vous faire ici ? Votre présence est au moins déplacée. Ne savez-vous pas que ma maîtresse, la belle et gracieuse Hélène, est complètement brouillée avec vous ?

L'AIGUILLE

C'est un grand tort. Quoique vous en disiez, je ne suis mal venue nulle part, et ma place est aussi bien dans le palais du riche que dans la mansarde du pauvre. A l'un, je procure l'utile, le nécessaire ; à l'autre, l'agréable. Je ferme à la misère la porte de l'humble logis et à l'ennui celle des salons somptueux.

LA BAGUE

Soit ; mais avouez que vous avez un méchant caractère. Vous êtes si pointue, que vous vous retournez contre le doigt qui vous approche ; vous le piquez, vous le déformez... Tandis que moi, j'orne admirablement la main qui me porte, l'éclat de mes pierreries rehausse sa blancheur. Je charme et fascine tous les yeux. Grâce à moi, ce soir, Hélène sera au bal la plus séduisante des jeunes filles...

L'AIGUILLE

Oui, peut-être aux yeux des hommes ; mais Rose, ma netite amie, sera plus belle aux yeux de Dieu.

LA BAGUE

Oh ! que vous êtes grave ! Je plains celles qui vivent en votre austère société.

L'AIGUILLE

Elles ne sont pas à plaindre. Sages et laborieuses, elles ont la paix dans l'âme, la joie au cœur.

LA BAGUE

Mais, ma chère, Hélène est très heureuse aussi. Elle va rire et danser toute la nuit ; ensemble, nous brillerons sous les lustres en feu.

L'AIGUILLE

Et Rose veillera jusqu'au matin... L'aurore naissante la trouvera courbée sur le travail qui doit donner du pain à sa vieille mère infirme... Dites, laquelle de ces jeunes filles vous semble la plus noble, la plus digne d'admiration. Et laquelle de nous deux, au point de vue de la sagesse, doit préférer son sort ?

LA BAGUE

Laissons, s'il vous plaît, ce chapitre « Plaisir et Vertu » nous ne nous entendons pas, et d'ailleurs, je ne puis longtemps poursuivre la même idée.

Convenez avec moi que j'ai mon utilité : gracieuse messagère, je suis, ne vous déplaît, l'interprète des sentiments du fiancé de Mlle de Givry.

L'AIGUILLE

C'est là un beau rôle, ma chère: je vous en félicite, mais sans l'envier. Si vous êtes le gage de la tendresse, je suis bien mieux encore celui du bonheur... La femme qui me possède trouve en moi l'égide protectrice de sa vertu. Or, la vertu seule rend heureux ici-bas.

Hélas! à mon regret, je vous assure, je suis obligée de voir que vous, ma pauvre Bague, vous êtes par votre beauté, votre éclat, plutôt une ennemie de la femme. Vous ne flattez que son penchant à la vanité et ses instincts de coquetterie. Hélas! combien de jeunes filles n'avez-vous pas dévoyées! Vous brillez trop pour être sage, ma mie.

Du fond de l'écrin capitonné de satin blanc, les yeux de saphir lancèrent à l'Aiguille un regard d'indignation. Mais la Bague cherchait encore sa réplique, lorsque, Mlle Rose étant partie, Hélène s'approcha du meuble, prit l'anneau et le passa à son doigt effilé. Puis, apercevant l'Aiguille, elle la ramassa distraitemment.

Son regard était rêveur et mélancolique... Elle contempla un instant le riche bijou, le fit tourner autour de son doigt... Hélène songeait à Mlle Rose. Elle revoyait les traits fatigués, les joues pâles et amaigries de la jeune ouvrière. Pauvre Rose! soupira-t-elle. Comme moi, elle n'a que vingt ans; quelle différence entre nous! Il lui faudrait travailler plus d'une année pour gagner à peine la moitié du prix de cette bague. Rose prie, elle travaille et Dieu la bénit... c'est lui qui nous jugera toutes les deux... que pèsera ma vie auprès de la sienne.

Mais le riche peut gagner le ciel par la charité... Adieu donc, bijoux luxueux: désormais vous donnerez du pain à ceux qui ont faim. Et vous, petite Aiguille, vous m'aidez à vêtir ceux qui ont froid...

Et l'Aiguille se dressant sur sa pointe regarda de son petit œil fin et brillant la bague silencieuse. Les yeux de saphir s'étaient faits très doux.

— Vous avez entendu, ma chère? interrogea la gentille ouvrière.

— Oui, ma bonne: unies dès ce jour, nous serons sœurs par la divine charité.

M. L.

Enfin, après l'élaboration du plan que voici, on peut lire comme modèle de développement aux élèves du cours supérieur, cette composition superbe:

ELOGE DE L'AIGUILLE À COUDRE

CANEVAS. — I. L'aiguille, amie de la femme; ce qu'elle dit à la petite fille. — II. L'aiguille de la femme pauvre; gagne-pain honnête; elle la préserve du vice et de la misère. — III. L'aiguille de la femme riche; elle la garde de l'ennui; lui fait exercer des talents et pratiquer la charité.

DÉVELOPPEMENT

I. Il est une amie de la femme, amie sincère, fidèle, inspiratrice de toutes les vertus, qui la suit dans la vie dès la plus tendre jeunesse jusqu'à la tombe: c'est l'aiguille.

Elle se présente à la petite fille et lui dit: « Enfant, ne te laisse point rebuter par mon aspect rébarbatif. Je suis dure, de prime abord difficile à manier; aux maladroites je fais sentir ma pointe acérée... Hélas! chacun a ses défauts qui ne sont parfois que l'exagération de précieuses qualités. — C'est un peu mon cas. Veux-tu, enfant, consentir à ne pas te fier aux apparences? bientôt, tu comprendras qu'il ne sera jamais pour toi, dans le monde où tu vas cheminer, meilleur amie que moi-même. »

La petite fille, conseillée par une mère sage et prévoyante a répondu oui avec un sourire craintif.

Et elle a bien fait, la petite fille, car, désormais, grâce à cette austère mais vaillante, mais bienfaisante compagne, elle n'aura plus à redouter, pour l'avenir, les deux grands maux qui désolent l'humanité: la faim pour le pauvre, l'ennui pour le riche: la faim qui tue le corps et pousse l'âme à toutes les révoltes; l'ennui, poison secret qui énerve, use, rongé, gangrène et l'esprit et le cœur, détruit les vertus, inspire les vices, abaisse les caractères.

II. Le soleil dore la fenêtre de la mansarde où s'épanouit une giroflée printanière au suave parfum. Penchée sur son travail, la gentille ouvrière coud en chantant.

« O ma petite aiguille, dit-elle, fais ton œuvre gaiment; cours dans l'étoffe, cours sans trêve, aligne les points réguliers et menus: là-haut, dans le ciel bleu, les anges les comptent.

« Cours, mon aiguille, cours et que rien ne t'arrête: ni la paresse qui engourdit les doigts, ni l'envie qui louche devant le luxe, les toilettes opulentes et ce que l'on est convenu d'appeler les plaisirs et le bonheur des riches... »

« Cours, mon aiguille, cours sans trêve; accomplis ton œuvre: garde pure, garde honnête et sage, l'ouvrière laborieuse; donne du pain à la mère infirme du pain aux frères trop jeunes pour savoir encore ce qu'il coûte de sueurs et d'efforts! Par toi, quand viendra l'hiver, le feu brillera dans l'âtre, les petits auront de chauds vêtements et la misère au front hâve regardera, sans oser y frapper, la porte de la mansarde.

« Cours, mon aiguille, cours... »

« Peut-être un jeu, plus tard, à force de labeur, d'économie, de patience, peut-être l'aisance entrera-t-elle à la maison. »

L'ouvrière alors aura des cheveux blancs, ses épaules auront fléchi sous le poids des années, ses yeux seront usés par les veilles; elle sera bien près de mourir... Mais son cœur demeuré pur, demeuré jeune comme à vingt ans, te bénira petite aiguille, préservatrice du mal, gardienne de la vertu.

« Repose en paix maintenant. Car les anges, là-haut, au fond du ciel bleu, auront compté tous les points: ceux que te vit faire la pâle aurore, et ceux du midi brûlant, et ceux des longues veilles sous la tremblante lueur de la lampe.

« Mais en attendant l'heure des justices, en espérant la récompense, cours mon aiguille, infatigable, cours... Travailler, c'est prier, et la prière, c'est le paradis ici-bas. »

III. Dans le salon somptueux une jeune femme abandonne, molle et nonchalante, sa tête lourde d'ennui sur les coussins de soie.

Santé, beauté, richesse, luxe, plaisirs sans cesse renaissants, elle a tout à souhait; ses moindres désirs sont des ordres aussitôt exécutés, et cependant un pli de tristesse barre son front, et ses yeux que n'illumine aucune clarté de joie contemplent avec dédain les pierreries qui ornent ses doigts oisifs.

Soudain, cette femme se lève: elle va à un meuble, en tire une corbeille de travail, prend une aiguille, l'enfile et murmure:

« L'oisiveté pèse au cœur: elle engendre le mal et détruit tout bien. Le travail est l'antidote de l'ennui... Cours, mon aiguille, va, brode sur la soie et le velours les dessins élégants qui charment les yeux. L'Écriture-Sainte n'a-t-elle pas loué la femme forte qui a brodé une tunique et rehaussé de tapisseries les meubles de sa maison?... »

Docile, l'aiguille va, vient, dessine de fines arabesques, des courbes savantes.

Et la jeune femme sourit: une flamme de joie s'est allumée dans son regard au scintillement de l'aiguille, bien mieux qu'à l'éclat des joyaux qui brillent à ses mains. Le sombre ennui a fui loin d'elle. Maintenant, elle chante:

« Cours, mon aiguille, dans les langes du nouveau-né, dans les chauds vêtements qui couvriront en hiver le pauvre souffrant; va, viens, active, joyeuse, sans trêve. Faire œuvre d'art, c'est bien, mais remplir le devoir de charité, oh! c'est bien mieux. Là-haut, au fond du ciel, les anges comptent les points menus et réguliers.

« Cours, mon aiguille: travailler pour le pauvre, c'est être l'ouvrier de Dieu: c'est prier, et la prière, pour tous, c'est le paradis ici-bas.

Les instituteurs des Académies et des Ecoles normales peuvent choisir dans notre histoire leurs thèmes à amplifier. En agissant ainsi, ils feront acte de patriotisme et de bon goût littéraire.

Dans ma récente tournée d'inspection, j'ai rencontré ce souci dans plusieurs de nos écoles normales.

Si je ne craignais d'être taxé d'indiscrétion, je vous dirais combien j'ai été agréablement surpris en parcourant les compositions des élèves du cours supérieur d'une école normale, à la vue de ce titre : *Le premier semeur de blé*, suivi de cette légende :

« *Un soir de la fin de juin 1626, Louis Hébert rêve en contemplant sa terre bénie du ciel et entre au logis.* »

Je remarque qu'une *donnée historique* a documenté les élèves sur le sujet à traiter, aussi le plan qui suit, bien ordonné ne m'étonne pas :

1.—Un soir de la fin de juin 1626,

2.—Sur le promontoire de Québec.

3.—Louis Hébert, ce pharmacien de Paris, maintenant *habitant* de la Nouvelle-France,

4.—Contemple son domaine.

5.—Il sent que cette terre est bénie du ciel.

6.—Bénie du Ciel! c'était la terre du bon blé. Hébert l'ignorait, mais par une bénédiction encore plus haute cette terre allait devenir, *grâce aux Maisons de Dieu*, une terre de Froment sacré.

7.—Hébert, que ces pensées émeuvent, prie.

8.—Comme il retournait au logis, les étoiles s'allumaient au ciel.

9.—Dieu, s'il l'eût voulu, lui aurait prédit, comme il le fit à Abraham, une nombreuse postérité et parmi ses honorés descendants le glorieux Cardinal Taschereau.

10.—Hébert ému de prophétiques pressentiments, entre au logis. »

Deux compositions d'élèves lues en entier me convainquent qu'elles ont bien compris le sujet, et maints passages de ces modestes travaux me démontrent qu'elles ont une notion suffisante du beau littéraire.

Après la correction du devoir, le professeur qui n'est autre que le Principal, avait lu un modèle dû à une plume alerte, guidée par le meilleur goût.

« C'était un soir de la fin de juin 1626 et cela se passait sur le promontoire de Québec. Louis Hébert, assis sous un érable, contemplant son domaine. »

Ainsi débute l'auteur. Après un rapide portrait du pharmacien parisien devenu le premier *habitant* de la Nouvelle-France, il continue :

« Aux limites de ce coin de terre, vers le sud, la grande futaie de frênes, d'érables et d'ormes se drape d'une frondaison renaissante ; à l'est, au flanc du Cap Diamant, à la hampe du Fort St-Louis flotte le drapeau fleurdelisé ; à l'ouest, sur la pente qui s'incline vers la rivière St-Charles le monastère des Récollets dresse son clocher que le coq gaulois surmonte ; près de la falaise au nord, il est une maison de pierre, c'est le cher foyer ; et le domaine que tant de choses, douces et belles, entourent, ne manque pas de poésie : le blé en herbe forme une pelouse abondante, trouée ça et là par des souches, restes calcinés de l'antique forêt ; les nuages, immobiles au-dessus des Laurentides, arrêtent les rayons éclatants que le soleil d'en bas de l'horizon projette au zénith et les reflets des nuages empourprés colorent le paysage que Louis Hébert admire, de teintes roses et vertes harmonieusement mêlées. O vision inf-

fable! Ce champ où le blé lève, ce drapeau national, ce clocher de la Maison de Dieu, ce foyer de paix et, là-dessus, cette adoucie splendeur que le ciel répand. O Louis Hébert, cela est toute ta vie, la pensée et l'affection uniques de ton âme! Hébert s'agenouille; son regard s'élève et avec lui va jusqu'à Dieu sa prière reconnaissante. »

Cependant Hébert ignorait toutes les bénédictions réservées à son domaine: cette terre de bon blé allait devenir, grâce aux différents sanctuaires dont elle se couvrirait plus tard, "le sol du froment sacré de la parole de Dieu et du Tabernacle eucharistique."

Hébert, qui a prolongé son oraison, se relève et d'un pas peu pressé, retourne à son foyer. "A ce moment la nuit tombait à l'horizon de Québec et l'une après l'autre les étoiles s'allumaient."

Si Dieu eût révélé, ce soir-là, "au premier semeur de blé" les secrets de l'avenir, il aurait dit à Hébert que sa race comme celle d'Abraham, se multiplierait, qu'il viendrait un jour où son foyer ferait place au palais épiscopal et que là "un fils de ses filles, le plus illustre, le Cardinal Taschereau, porterait la pourpre des princes de l'Église romaine."

Hébert en ce moment, n'eut point de visions prophétiques, mais Dieu exaltait son âme de merveilleux pressentiments: "car notre premier semeur de blé était de ces hommes, nos remarquables aïeux soldats et laboureurs que chantent ces beaux vers du poète Demers:

« Tous ces hommes voyaient dans leur espérance
Sous leur sueur de sang germer une autre France;
Et d'un geste que rien ne pouvait retenir,
Au sillon du présent, ils jetaient l'avenir. »

Et la composition se termine par ce charmant tableau:

« Cependant que les constellations continuaient de s'allumer, respirant la brise du soir chargée des arômes du blé en herbe et jetant parfois un long regard aux étoiles, gloire ardente des nuits, l'âme occupée de bonheurs rêvés et de reconnaissantes prières, il rentrait dans son foyer, ce Louis Hébert, l'Abraham et le premier semeur de blé de la Nouvelle-France. »

N'est-ce pas qu'il est admirable l'effort que poursuit l'école primaire, depuis quelques années, pour *nationaliser* de plus en plus notre enseignement. Car l'éducateur n'accomplirait pas toute sa tâche s'il ne se faisait un devoir d'évoquer souvent l'image de notre douce patrie, d'exploiter en un mot "le patrimoine moral et intellectuel de notre race." (1)

Il est temps de conclure.

Vous l'avez constaté, mesdames et messieurs, les différents exercices de français, constituent autant de moyens excellents auxquels il est facile d'avoir recours pour former le goût littéraire à l'école. On l'a vu, il n'est pas nécessaire de sortir du programme ordinaire de la classe pour ébaucher l'éducation esthétique des élèves. Il suffit que le maître ait du goût lui-même, qu'il prépare soigneusement ses classes, que la préoccupation du beau se retrouve dans tout son enseignement, dans la décoration même de sa classe.

(1) O. Héroux.

A l'école, l'imagination devrait avoir toujours pour compagnon le *bon goût* " ce sentiment exquis de ce qui convient, de ce qui est beau, de ce qui plaît à toute intelligence, tant soit peu élevée. " (1)

Tâchons de former dans l'enfant *l'homme de goût*, c'est-à-dire " celui qui possède un jugement droit, uni à une grande sensibilité d'âme, à une vive susceptibilité d'émotions douces et à une exquise finesse et délicatesse d'esprit. "

L'enfant cherche le *beau* plutôt que le *vrai*—profitons de cette tendance d'esprit : amenons-le au *vrai* par le *beau*.

Tâche grande et belle qui mérite l'attention des amis de la bonne éducation. Aussi, je souhaite que la Société du Parler français entre bientôt dans cette ère de prospérité que tous les vrais amis de notre race lui souhaitent, afin qu'elle puisse étendre sa sollicitude à tous les degrés de l'enseignement.

Notre jeune Académie encouragerait alors la formation du goût littéraire à l'école en créant des concours de rédaction et de composition à tous les degrés de l'enseignement.

C.-J. MAGNAN.

La Retraite fermée des Instituteurs

(*Impressions d'un Retraitant*)

En juillet dernier, le Juniorat des Jésuites du Sault au Récollet ouvrait ses portes et offrait une large hospitalité à un petit groupe d'instituteurs qui étaient comme des pionniers dans cette voie nouvelle des retraites fermées.

Parmi les appelés, quelques-uns se sentaient inquiets : Que seront ces jours passés dans la solitude, loin du foyer, des êtres chers, des occupations journalières? . . .

La parole chaude et persuasive du R. P. Dugas, les avait décidés, lors de la réunion bi-annuelle de leur Association, et une fois engagés, ils avaient tenu parole, et ils venaient faire, dans le calme de la solitude, ce retour sur soi-même si nécessaire en une carrière si pleine de responsabilités.

D'aucuns ne furent déçus. Ces trois jours furent des jours de paix et de bonheur. De l'aube au couchant, la lumière d'en haut illumina ces âmes venues chercher la Vérité et la Vie sur la route toujours âpre de l'existence. Le silence des cellules se fit éloquent ; repliée sur elle-même, la conscience feuilleta des pages insoupçonnées et la volonté trouva des ressources inconnues ; ce qui avait paru trop lourd devint tout-à-coup léger ; les incertitudes s'éclairèrent, la foi se raffermir et tous les nuages qui avaient, chez plusieurs, assombri le coin de ciel bleu, disparurent comme par enchantement.

Tout ceci ne se fit pas sans combat cependant ; l'antagoniste qui est en nous ne pouvait abdiquer ainsi ses droits sans révolte. Plus d'une fois le "Deo gratias" rompant le silence avait rompu la lutte engagée et cette diversion avait été un secours passager dans un moment critique. C'est

(1) L'auteur des *Paillettes d'or*.

qu'en tout, l'esprit comme le corps, a besoin de repos, et les retraits novices le comprennent bien en ces circonstances.

Aussi comme elles étaient gaies ces récréations : c'était comme des réminiscences des années de collège, de ce temps déjà lointain pour plusieurs, où le jeu avait plus d'attrait que l'étude. Pour être moins bruyantes, elles n'en étaient pas moins goûtées; cependant, c'était avec un courage nouveau, avec plaisir même, qu'on réintégrait sa chambrette, qu'on reprenait une méditation ou qu'on allait à la chapelle s'abreuver à la source de toute grâce jaillissant des lèvres du prédicateur.

On fit d'heureuses découvertes. On se trouva des aptitudes insoupçonnées. On avait cru s'ennuyer; ces jours de retraite furent les plus courts de la vie; on se pensait blasé; on se recueillait dévot et tel exercice qui aurait ennuyé en tout autre lieu, avait ici un attrait tout particulier. Taine, dans sa théorie "des milieux", soutient que l'homme subit l'influence de tout ce qui l'entoure. Ne serait-ce pas ce qui fait là douceur de ces retraites fermées où, arraché à tout ce qui lui tient au cœur, le retraitant se trouve seul en tête à tête avec sa conscience. Ce motif a peuplé les déserts et les solitudes. Qu'auraient été saint Jérôme et tant d'autres saints sans cette arme de la retraite, sans ce bouclier contre la tentation? Trop souvent, le courant de la vie nous entraîne, bien que nous cherchions, deci delà, à nous cramponner aux branches de la rive, mais trop fragiles, elles se brisent entre nos mains, jusqu'à ce que, atteignant, en un jour de grâce, un refuge propice, l'on s'y arrête longuement. Oh! ces jours de repos au milieu de la lutte constante... ce rejet des misères quotidiennes... cette sieste au sommet de la montagne où l'air est plus pur et le Créateur plus près de l'être créé...

On voudrait demeurer, il faut repartir, rentrer dans la fournaise. Du moins, l'on ne s'en va pas les mains vides, sans armes. C'est debout, bien en face, que l'on retrouvera l'ennemi d'antan. L'on a fait provision de courage, d'énergie. On a pris de sérieuses résolutions. Les devoirs d'état sont mieux compris et par suite seront mieux remplis.

L'on a souvent comparé le sacerdoce de l'instituteur à l'anti-chambre de l'apostolat du prêtre. Tous deux forment pour la vie l'enfant confié à leur soin. L'œuvre est grande et sublime, mais pour l'accomplir, dans son intégrité, il faut plus que des ressources humaines; il faut cette force d'en Haut que l'on puise au sein d'une retraite.

C'est là que l'on trouve toutes les vertus nécessaires à l'enseignement : la patience si souvent battue en brèche; le tact si délicat; le zèle si précieux; la persévérance indispensable et dominant tout, le contrôle de soi-même, qui est la dignité propre de l'instituteur. Ces qualités si fortes et si nécessaires, puisque sans elles l'éducateur n'est pas ce qu'il doit être, il faut les aller chercher au sein d'une retraite fermée.

Comme l'an passé, les instituteurs auront la leur, non pas au Sault au Récollet, mais à Boucherville, dans cet oasis si frais et si plein de souvenirs. Les retraitants de l'an dernier s'y retrouveront au complet avec les recrues nombreuses qu'une cabale discrète et pressante jointe à l'exemple aura entraînées. (1)

(1) La retraite des instituteurs s'ouvrira probablement le 29 juin au soir.

Les anciens y goûteront des joies connues; les nouveaux regretteront de n'être pas venus plus tôt et tous se promettent d'y revenir.

C'est qu'à l'issue des classes, il n'est pas de meilleur cordial; tous ceux qui en doutent n'ont qu'à en faire l'essai.

H. MONDOUX,

Secrétaire des Retraites Fermées pour les Instituteurs.

Montréal, 2 mai 1911.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER (1)

PROGRAMME D'UNE ANNÉE APPLICABLE À UN CENTRE PROFESSIONNEL
MÉNAGER

Quelle que soit la profession qu'on veuille embrasser, il y faut une préparation. Ne fait-on pas souvent même à ses dépens, l'apprentissage de la vie? Quels parents seraient assez insoignants pour lancer leurs enfants dans tel ou tel métier sans le leur avoir fait connaître au préalable?

Eh bien! il est une profession, un métier, si l'on peut ici appliquer ce terme, qui attend toutes les filles indistinctement, quel que soit, d'ailleurs, le genre de vie qu'elles mèneront. Cette profession est celle de ménagère. Ces fillettes, ces jeunes filles, seront des femmes un jour, et comme telles auront un intérieur à diriger, un ménage à conduire, pour le plus grand bonheur, ou le plus grand malheur, de ceux qui les entourent. On a pu dire, en effet, avec juste raison, que les femmes font ou défont les maisons. Pourquoi laisser au hasard le soin de les instruire de tout ce qui concerne leur état? Pourquoi ne pas les initier en aplanissant la route devant elles et en diminuant les difficultés inévitables qui rebutent et découragent? L'art de la ménagère n'est point un art si facile qu'il puisse s'apprendre de lui-même et qu'il ne demande aucune étude préliminaire. Telle jeune fille, fort instruite, par ailleurs, se trouvera bien empêchée devant un œuf à faire cuire ou une tache à enlever.

On tend de plus en plus à encombrer le cerveau de nos filles de sciences abstraites qui ne leur serviront de rien dans la vie. Pourquoi ne pas faire une place aux sciences pratiques dont l'application sera constante? On ne fait bien, a-t-on coutume de répéter, que les choses que l'on aime ou pour lesquelles on a du goût. Ne permettons pas que la routine, inévitable lorsqu'on accomplit des choses que l'on ne connaît pas bien ou que l'on ne comprend pas, amène la lassitude et le dégoût qu'elle traîne toujours avec elle, mais montrons à nos enfants la beauté cachée dans ces actes d'apparence insignifiante, dans ces occupations qu'on qualifie volontiers de vulgaires et qui constituent pourtant le lot sublime de la femme. Oui, ce mot n'est pas trop fort, car n'est-ce point sublime que de sacrifier des goûts, des désirs personnels, parfois très impérieux pour consacrer son temps à assurer le

(1) Reproduit de *l'Ecole Française*, Paris.

bien-être des siens? La mission de la femme est faite par excellence de renoncement, or, où pourrait-elle mieux s'exercer qu'au sein du ménage?

Comment donner cette initiation? Comment organiser cet apprentissage?

L'enseignement ménager tel qu'il existe actuellement dans les écoles, est à coup sûr une excellente chose, car il prépare les enfants à ce genre spécial d'enseignement, mais il ne saurait suffire. Les programmes actuels sont infiniment trop chargés pour qu'on y puisse introduire, au rang qui lui conviendrait, une matière aussi importante. Et puis, il faut bien le dire, si controversée que soit la question, les enfants à l'école sont trop jeunes pour se former à l'art du ménage; il est nécessaire qu'elles y apportent un peu plus de maturité, un peu plus de jugement. Prenons-les à treize ans, après le certificat d'études, à l'âge normal de l'apprentissage. Il serait très à désirer que l'apprentissage ménager pût durer deux ans, cependant nous croyons bien faire en donnant, pour débiter, un programme aussi complet que possible, applicable en une année.

Le nombre d'enfants qu'on peut admettre dans un centre professionnel ménager est très variable; il est bon toutefois de les choisir toutes de même âge et d'un égal degré de culture intellectuelle. On les divise en groupes de 8 ou 10, au maximum, et chaque groupe, alternativement, se livre aux différents exercices pratiques. L'enseignement théorique est donné aux groupes réunis.

Nous avons expliqué, dans *l'Ecole française*, en octobre 1908, comment devait se faire la leçon théorique à l'école ménagère. La méthode ici est exactement la même, il n'y a donc pas lieu d'y insister. Disons seulement, d'une manière générale, que les deux parties, théorique et pratique, quoique distinctes sont inséparables l'une de l'autre et que la deuxième doit être considérée comme la démonstration de la première.

Les matières que doivent connaître les futures ménagères sont multiples, car les occupations du ménage sont de natures extrêmement variées. On peut cependant les réunir sous les titres suivants:

PARTIE THÉORIQUE:

Economie domestique, hygiène, nettoyage, lessive, repassage, horticulture.

PARTIE PRATIQUE:

Cuisine, nettoyage, lessive, repassage, raccommodage, quelques exercices usuels d'hygiène et d'horticulture, si l'établissement possède un jardin.

Le programme de l'année comportera donc:

Partie théorique:

1° Economie domestique qui comprend l'alimentation au point de vue hygiénique et économique, quelques principes sur la tenue de la maison, et les notions nécessaires pour établir une petite comptabilité ménagère:

a) L'alimentation se divise comme suit:

Alimentation raisonnée.

Le tube digestif.

Etudes successives des principales matières alimentaires.

b) La tenue de la maison comprend les divisions suivantes:

Choix de l'habitation,

- Disposition et aménagement,
Entretien des diverses pièces.
- c) La comptabilité ménagère comporte: quelques notions très simples de comptabilité générale.
- Etablissement du budget,
Les livres de comptabilité du ménage.
Relevé des dépenses.
- 2° L'hygiène se divise en:
Hygiène générale,
Hygiène de l'enfance ou puériculture,
Hygiène du corps.
Soins médicaux très simples ou premiers soins en cas d'accidents.
Petite pharmacie de famille.
- 3° Le nettoyage comprend:
Nettoyage des principaux objets de ménage.
Nettoyage des différentes parties de l'habitation.
Nettoyage des objets de toilette.
Nettoyage des vêtements.

CÉCILE LEGRAND,
Professeur diplômée de l'Abbaye et de la Ville de Paris.

Hygiène

I

MALADIES CONTAGIEUSES

On me demande si les instituteurs sont obligés de porter à la connaissance des autorités le fait que des élèves contaminés fréquentent leurs écoles.

Je m'empresse de répondre qu'il est du devoir, et du devoir strict, des instituteurs et des institutrices de faire un rapport à qui de droit, dès qu'ils découvrent un élève souffrant d'une maladie contagieuse, quelle que soit la nature de cette maladie.

Cette mesure si sage est à peu près la seule qui protège les enfants sains et leurs familles, contre les maladies contagieuses et leur propagation.

Il ne faut pas, dans l'accomplissement de ce devoir, se laisser guider par un faux scrupule.

Il n'y a pas deux manières de se conduire en pareille occurrence: il faut faire son devoir, c'est-à-dire protéger la santé et la vie des enfants qui nous sont confiés.

Si l'on se plaçait bien en face de cette responsabilité, on serait plus vigilant et les choses iraient beaucoup mieux.

Le rapport doit être fait, soit à l'officier de santé, soit au secrétaire, ou au président de la commission scolaire, ou au secrétaire, ou au maire de la municipalité.

Que l'on veuille bien se mettre dans l'idée que cette formalité de faire un rapport des maladies, n'est pas une simple formalité que l'on peut négliger, différer ou omettre à son gré: c'est une obligation à laquelle on ne peut se dérober sans manquer gravement à son devoir.

La négligence de faire rapport des maladies contagieuses par les personnes responsables de ce devoir, peut causer souvent des torts irréparables dans les familles.

Les instituteurs qui négligent leurs devoirs sous ce rapport sont responsables moralement et matériellement des dommages qui résultent de leur négligence.

I I

LA TUBERCULOSE

La Commission royale de la Tuberculose a présenté son rapport. Ce travail est d'une extrême importance, vous me permettrez donc d'en offrir les conclusions à vos lecteurs en les invitant à les bien étudier.

1° La tuberculose est une maladie infectieuse et transmissible, due à un bacille spécial.

2° L'expérience de toutes les nations civilisées, démontre que, à l'instar de toutes les maladies infectieuses, la tuberculose est évitable.

3° La tuberculose est responsable d'une mortalité plus élevée que celle provenant de toutes les autres maladies contagieuses réunies.

La mortalité tuberculeuse dans la Province de Québec est plus élevée que celle de la province d'Ontario et des Etats-Unis voisins.

Pendant que dans maints autres pays, la tuberculose subit une décroissance de 40 à 50%, comme résultat d'une lutte bien organisée, la nôtre reste stationnaire.

4° Notre population rurale offre une mortalité tuberculeuse dont le taux se rapproche trop de celui de la population des villes, qui vit dans des conditions beaucoup plus anti-hygiéniques.

5° La mortalité par la tuberculose, plus élevée chez nos femmes, est un fait particulier à notre province; en général, c'est l'homme qui paie le plus fort tribut à la tuberculose.

6° Enfin, la statistique démontre que les Canadiens français meurent plus de tuberculose que les Canadiens anglais.

7° Il ne faut pas considérer seulement la mortalité pour avoir une idée de la gravité de cette maladie, mais aussi sa morbidité, c'est-à-dire le nombre considérable d'individus qu'elle atteint et qu'elle affecte plus ou moins. A côté d'un individu qui meurt de tuberculose, trois en sont atteints suffisamment pour être affectés dans leur capacité de travail.

8° La tuberculose choisit ses victimes à l'âge de 20 à 45 ans, alors que la vie humaine a la plus grande valeur économique et nationale.

La province de Québec perd chaque année, du fait de la tuberculose, la somme de \$20,000,000?

La principale cause prédisposante à la tuberculose est l'ignorance que l'on entretient à l'égard de cette terrible affection.

Il faut donc que l'on sache que cette maladie se prépare par l'air vicié dans tous les milieux, par l'habitation insalubre, par l'alcoolisme, par le travail prématuré chez l'enfant et excessif chez l'adulte. Elle se propage par la contagion dans les familles, à l'école, dans les bureaux, les ateliers, les pensionnats, les églises, etc.

Ces quelques lignes, peinture fidèle de la situation, sont d'une éloquence qui doit nous faire profondément réfléchir.

Dr. J. G. PARADIS.

Montmagny, Mai 1911.

Un vieux serviteur de l'Instruction publique

Le 30 avril dernier, M. Louis-Joseph Prégen, archiviste et registraire au Département de l'Instruction publique depuis 1876 prenait une retraite bien méritée, après 35 années d'un labeur constant et difficile.

Lorsque M. Prégen entra au Département de l'Instruction publique, le Surintendant était alors l'honorable M. Gédéon Ouimet; le secrétaire français, M. le Dr. Louis Giard, le secrétaire anglais, M. Henry Hopper Mills, le rédacteur du *Journal de l'Instruction publique*, Oscar Dunn, le commis de la correspondance française et anglaise et le préposé aux statistiques M. Léopold Devisme, le comptable J. H. Richardson, les assistants comptables, MM. Thomas et Louis Lefebvre, messagers,

David Bittner et Albert Doré. De tout ce personnel, seuls MM. Prégen et Louis Lefebvre, ancien zouave pontifical, survivent.

M. Prégen a rempli sa tâche avec un zèle et une ponctualité dignes de tout éloge.

Voici la belle lettre que le Surintendant actuel lui a écrite en réponse à son billet de démission :

« DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

No 1200-11.

Québec, 10 avril 1911.

M. Louis-Joseph Prégen,
Département de l'Instruction publique,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre par laquelle vous m'informez que, vu votre grand âge et vos états de services, vous vous voyez forcé d'offrir votre démission comme archiviste et régistiaire du Département de l'Instruction publique.

Je regrette beaucoup la détermination que vous avez prise de quitter le service civil; j'aurais désiré vous conserver encore longtemps au département; mais je comprends qu'après quarante-deux ans passés à l'emploi du gouvernement, vous sentiez le besoin de vous reposer sur vos vieux jours. Votre départ causera au bureau des archives un vide difficile à remplir. Votre compétence comme archiviste de l'Instruction publique, vous avez été un fonctionnaire très assidu et très zélé; par votre urbanité et votre conduite exemplaire, vous avez su mériter le respect de vos confrères de travail et la profonde estime de vos chefs.

A l'occasion de votre retraite, je crois donc de mon devoir de vous offrir, comme surintendant, mes sincères remerciements pour les services que vous avez rendus au département, et je forme le vœu que Dieu vous accorde une vieillesse heureuse et de longues années de vie avec la digne compagnie de vos jours.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

Nous souhaitons à M. Prégen, de nombreuses années d'un repos bien mérité.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

PREMIERE PARTIE — FRANCE — CHAPITRE II

Les écoles primaires officielles

III.—MÉTHODE SUIVIE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

QUELQUES MÉTHODES PARTICULIÈRES

INSTRUCTION CIVIQUE

L'instruction civique est inscrite au programme d'études en France, depuis de nombreuses années. Aussi, à l'école primaire, l'école du grand nombre, se préoccupe-t-on beaucoup de la formation du citoyen.

D'après les notes que nous avons prises sur différents journaux de classe (carnets de préparation) voici comment se donne cet enseignement civique :

Les leçons d'instruction civique sont communes aux cours préparatoire, élémentaire et moyen.

Indépendamment des leçons proprement dites, l'instruction civique est enseignée d'une manière indirecte, surtout aux élèves des cours préparatoire et élémentaire. Pour cela, le maître profite des leçons de lecture, d'histoire, etc., de tout ce qui se passe autour de l'enfant pour faire pénétrer sans effort cet enseignement dans son esprit.

Un traité d'Instruction civique est mis entre les mains des élèves des cours moyen et supérieur, sous la condition formelle que le maître ne sera pas dispensé de faire la leçon. Ce livre sert de *memento* et de deuxième livre de lecture.

Les leçons sont exposées aussi simplement que possible et suivies d'un résumé oral, puis d'un résumé écrit avant la séance au tableau noir et copié par les élèves des cours moyen et supérieur sur le cahier spécial aux résumés.

On met, autant que faire se peut, les choses sous les yeux des enfants : budgets, registres de l'état civil, avertissements de contributions, etc.

De temps en temps, on propose pour exercices de compositions française des sujets empruntés à cet enseignement ; on demande aux élèves des comptes rendus écrits, qui fixent les notions d'une manière durable dans leur mémoire.

Aux examens des brevets élémentaire et supérieur et dans les écoles normales l'Instruction civique occupe un rang d'honneur.

ARITHMETIQUE

On met un traité d'arithmétique entre les mains des élèves des cours élémentaire, moyen et supérieur. Théoriquement, le manuel ne doit servir que de *memento* et de recueil d'exercices, mais pratiquement plusieurs maîtres et maîtresses s'attendent encore à faire apprendre les définitions par cœur. Ce mode tend à disparaître, néanmoins.

Un excellent procédé, c'est celui-ci : les élèves sont exercés simultanément au calcul mental et au calcul écrit. Les opérations ont toujours lieu sur des nombres concrets. Les problèmes ou exercices d'application sont exclusivement empruntés aux circonstances de la vie réelle, aux faits de l'économie domestique, rurale et industrielle. On voit à ce que les données correspondent toujours à la réalité.

Dans les cours moyen et supérieur, les applications du système métrique ont trait à la mesure des surfaces et des volumes.

Dans le cours préparatoire, l'enseignement du calcul et du système métrique est toujours intuitif. Les enfants sont initiés aux premiers exercices, au moyen de choses sensibles : bûchettes, billes, boulier-compteur, etc. Les quatre opérations sont enseignées intuitivement : du concret à l'abstrait. Mais pour éviter toute confusion, on ne passe à une opération que lorsque les enfants ont une idée nette de la précédente ; la leçon est ordinairement précédée ou suivie d'exercices de calcul mental.

Les instituteurs français expliquent les problèmes avec beaucoup de clarté et savent amener les élèves à *raisonner* parfaitement chaque opération.

Néanmoins, l'excellence des méthodes françaises ne nous a pas fait oublier le témoignage que M. Baudrillard rendait en faveur de la méthode canadienne dans la *Revue Pédagogique*, lors de l'exposition de 1900 :

« Les organisateurs de l'Exposition du Canada ont eu l'heureuse idée de présenter « un ouvrage renfermant le texte des conférences préparées, comme il est dit plus « haut, par le personnel des écoles normales et destinées à être lues et commentées « par les inspecteurs. A côté des cahiers qui montrent ce qu'est l'école d'aujourd'hui, les conférences permettent de prévoir ce que sera l'école de demain. Disons « de suite qu'elle ne le cédera pas à celle d'aucun peuple, si les conseils sont suivis.

« Ces conférences qui passent en revue les matières du programme sont toutes « remarquables. Cependant, nous croyons devoir signaler tout particulièrement celle « qui s'occupe de l'enseignement élémentaire du calcul. A notre connaissance, on

« n'était pas encore entré aussi avant dans le vif du sujet. Il y a là une étude très pénétrante des méthodes médiocres, avec discussion des avantages qu'on leur attribut, et un exposé de ce qui doit être fait, qui est de premier ordre. » (1)

C.-J. MAGNAN.

Un rapport intéressant

Le *Cinquième Rapport* à la commission des Ecoles catholiques de Montréal, par M. l'abbé P. Perrier, visiteur des écoles, est un document à lire. Il serait à désirer que cette brochure fût distribuée à chacun des membres du personnel enseignant de la métropole. C'est un document pédagogique de haute valeur que nous recommandons spécialement aux inspecteurs d'écoles et aux professeurs des écoles normales.

Louis Hébert et le Cardinal Taschereau

Louis Hébert, apothicaire, de Paris, vint se fixer à Québec, avec sa famille, en 1617; il fut le premier habitant, cultivateur du sol, établi en permanence dans la colonie Canadienne, et devint le principal auxiliaire de Champlain dans la fondation de la vieille capitale du Canada français.

Voici un tableau généalogie de l'un des nombreux descendants de ce premier agriculteur canadien :

- Louis Hébert*, de son mariage avec Marie Rollet, devint le père de
1. *Guillemette Hébert*, qui, de son mariage avec Guillaume Couillard, devint la mère de
 2. *Marie Couillard*, qui, de son mariage avec François Bissot, sieur de La Rivière, devint la mère de
 3. *Claire-Françoise Bissot*, qui, de son mariage avec Louis Jolliet, devint la mère de
 4. *Claire Jolliet*, qui, de son mariage avec Joseph Fleury de La Gorgendière, devint la mère de
 5. *Marie-Claire Fleury de La Gorgendière*, qui, de son mariage avec Thomas Jacques Taschereau, devint la mère de
 6. *Gabriel-Elzéar Taschereau*, qui, de son mariage avec Marie-Louise-Elizabeth Bazin, devint le père de
 7. *Jean-Thomas Taschereau*, qui, de son mariage avec Marie Panet, devint le père de
 8. *Elzéar-Alexandre Taschereau*, premier cardinal canadien.

E. G.

Nouveautés pédagogiques

Sous le titre générale de ENFANCE ET JEUNESSE : *Psychologie, Pédagogie, Histoire*, la librairie des Catéchismes de Paris vient de publier une série de vingt-deux brochures fort intéressantes. C'est toute une petite bibliothèque pédagogique. Des écrivains distingués ont collaboré à cette œuvre : Baudrillard Hébrard, Chauvin, etc. Voici quelques titres de cette collection admirable : *Education de l'Enfance—Formation à la réflexion—La Communion fréquente—Verges ou persuasion—La for-*

(1) L'auteur de cette conférence, M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval a su, grâce à *L'Enseignement Primaire*, par un travail constant et méthodique, transformer l'enseignement de l'arithmétique sur plus d'un point de notre province depuis une quinzaine d'années.

matation au catéchisme—Les conditions de l'enfant dans l'antiquité—L'Education en Grèce—L'Education à Rome—Formation du sentiment esthétique, etc., etc.

La collection complète est en vente chez J. P. Garneau, libraire, 6 de la Fabrique, Québec.—15 cts l'unité, 18 cts franco par la poste. La collection complète: \$3.00; franco par la poste: \$3.25.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Nous allons nous servir encore aujourd'hui d'une histoire sans paroles, pour préparer un devoir de rédaction. L'imagination y joue un grand rôle; mais ce n'est point pour déplaire aux enfants qui auront l'agrément de faire travailler cette faculté pour lire l'histoire comme l'auteur a fait lui-même pour la composer.

On procédera comme dans les leçons précédentes: une causerie avec les élèves au moyen de questions suggestives sur chacune des phases de l'histoire, ne montrant que successivement chacun des carrés et ne découvrant le suivant qu'après avoir épuisé la causerie sur le précédent.

Le maître (*découvrant le 1er carré*).—Que voyez-vous sur cette image?

Elèves.—Deux rats.

M.—Bien; mais est-ce dans cette posture qu'on les voit ordinairement?

.... Comment se tiennent-ils?

E.—Ils sont debout sur leurs pattes de derrière.

M.—Et que font-ils?

E.—Ils ont l'air de causer.

M.—Très bien; je recommence ma première question à laquelle vous répondrez d'un seul coup tout ce que vous venez de me dire en plusieurs fois. Que voyez-vous sur cette image?

E.—Je vois deux rats qui se tiennent debout comme des personnes et qui semblent causer d'affaires.

M.—Regardez bien et vous verrez peut-être quel est le sujet de la conversation?

E.—Il y en a un qui écoute les pattes croisées derrière le dos. L'autre a l'air de lui montrer quelque chose dont il parle.

M.—Très bien! quelle est la forme de cette chose qu'il montre?

E.—Ça ressemble à des œufs.... Ce sont peut-être des œufs?

M. (*Montrant le second carré*).—En doutez-vous encore?

E.—Non, M.: ce sont bien des œufs; les deux rats en ont un qu'ils tiennent debout entre leurs pattes de devant, comme avec des mains.

M.—Quelle est la pensée qui les occupe?

E.—Je crois qu'ils veulent emporter l'œuf qu'ils ont volé.

M.—Probablement; mais ce n'est pas facile pour des rats. Comme ils ont l'air embarrassés. Comment vont-ils faire?

E.—Ils vont le rouler jusqu'à leur nid.

M.—Mais ils le casseront sur le moindre petit cailloux qu'ils vont ren-



LES DEUX RATS, L'ŒUF..... ET LE COQ

contrer.... (montrant le 3e carré). Que pensez-vous de leur idée?....
Comment font-ils?

E.—Un des rats s'est couché sur le dos; il a pris l'œuf entre ses quatre
pattes; l'autre rat le tient par la queue et le tire comme une voiture.

M.—Vous ne savez pas ce qui va arriver?.... Regardez bien! (Mon-
trant le 4e carré). Que voyez-vous?

E.—Un petit poulet qui sort la tête de l'œuf et qui crie.

M.—Quelle mine font les deux voleurs?

E.—Ils ont l'air tout surpris.

M.—Que crie le petit poulet?

E.—Il appelle au secours.

M.—Le secours vient-il?... Voyez à gauche?

E.—On voit un coq qui s'en vient à la course en battant des ailes.

M.—C'est cela; il vient délivrer le petit poulet. Voyez ensuite ce qui arrive. (*Montrant le 5^e carré*). Dites ce qui se passe.

E.—Le coq a sauté sur les rats et les déchire des griffes et du bec.

M.—Et le petit poulet.

E.—Il est complètement sorti de l'œuf et il regarde la défaite de ses deux ennemis qui sont retombés à quatre pattes. Il crie de joie: Bravo! papa!

M.—(*Montrant le dernier carré*).—Enfin que vous dit cette dernière partie?

E.—Les deux voleurs s'en vont, marchant misérablement à l'aide d'un bâton. Ils ont pansé leurs blessures. On en voit un l'œil bandé, le bras en écharpe et la queue entourée d'un linge. L'autre a un bandeau passé sous le menton, il a perdu un morceau de sa queue qui est raccourcie de moitié.

M.—Que pensez-vous de leur entreprise?

E.—Ils s'étaient promis du plaisir: mais ils n'ont eu que du désagrément.

M.—Ne pourriez-vous pas citer un proverbe à propos de cette histoire? . . . Les rats avaient volé l'œuf et n'en ont pas profité.

E.—" Bien mal acquis ne profite jamais. "

M.—Très bien. Maintenant je crois que vous êtes capables de faire un bon devoir de rédaction sur le sujet. Vous aurez à écrire une lettre à un ami pour lui raconter ce que vous avez lu avec moi dans cette histoire en images. Vous allez prendre les quelques idées suivantes qui vous serviront de guide pour faire votre récit:

CANEVAS.—Deux rats. . . leur projet. . . comment emporter l'œuf?... Ce qu'ils décident. . . surprise inattendue. . . le petit poulet. . . un père qui défend son enfant. . . châtement des ravisseurs. . . leur triste retour. . . proverbe à propos.—

Voici un exemple de ce que pourront faire les élèves. (Ce texte n'est pas à lire aux élèves avant leur travail):

Mon cher Paul,

Je veux te faire part aujourd'hui d'une jolie petite histoire que nous avons lue en image aujourd'hui à l'école. Aucune parole n'était écrite et cependant le maître nous a fait lire cette histoire. c'est-à-dire qu'il nous a fait bien voir tous les détails en nous posant des questions auxquelles nous avons à répondre. Mais voici la chose: D'abord deux rats debout sur leurs pattes de derrière et habillés comme des messieurs semblent causer d'affaire. L'un d'eux, les pattes (j'allais dire les mains) croisées derrière le dos, écoute l'autre qui semble lui faire part d'un projet séduisant, car de la patte il lui montre des œufs qui sont dans le lointain.

Le projet a été agréé, car ensuite on les voit debout tenant un œuf entre eux deux et paraissant se demander comment l'emporter sans le casser.

Ils ont trouvé un bon moyen: l'un se couche sur le dos et prend l'œuf soigneusement entre ses quatre pattes: l'autre prend la queue de son compagnon et le tire comme un traîneau. Le dos et les épaules auront bien un peu à souffrir: mais on n'a rien sans peine.

Tout marchait à peu près comme sur des roulettes, quand, tout à coup.

l'œuf éclate sur le dessus et une petite tête de poulet s'élève et crie de toutes ses forces comme pour appeler au secours. C'est bien cela, car dans le lointain on voit un coq furieux qui accourt à toutes pattes, battant des ailes, dans la direction de la scène.

Il arrive bientôt et se jette sur les deux voleurs; il les déchire cruellement du bec et des griffes et les laisse plus morts que vifs.

On voit ensuite les deux pauvres rats qui s'en vont tristement après avoir pansé leurs blessures. Un œil bandé, un bras en écharpe, un menton soutenu par un bandeau, une queue coupée, l'autre entourée d'un linge: tels sont les indices de la terrible épreuve qui assaillit les deux compères qui sont encore bien heureux de s'en tirer à si bon compte. Ils ont appris à leurs dépens que le "bien mal acquis ne profite jamais."

J'espère, mon cher Paul, que mon histoire t'aura intéressé; c'est dans ce but que je te l'ai racontée et je te demande de ne pas te gêner quand tu en auras une à me raconter à ton tour.

Ton ami bien sincère

X.....

Nous conseillons vivement de collectionner avec soin pendant les vacances toutes les gravures que l'on pourra se procurer, se prêtant à la préparation de devoirs comme celui qui précède.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.

Anglicismes

ANGLICISMS

EQUIVALENTS FRANÇAIS ..

<i>Craque</i> , s. f. (ang. <i>crack</i>).....	<i>Fissure, fêlure, fente, rupture, crevasse, dérangement du cerveau.</i>
La bol a une <i>craque</i>	Le bol a une <i>fêlure</i> .
La table a une <i>craque</i>	La table a une <i>fente</i> .
Le mur est plein de <i>craques</i>	Le mur est tout crevassé.
Avoir une <i>craque</i> dans la tête.....	Avoir une fêlure au crâne, avoir le cerveau dérangé.
<i>Craqué</i> , subs. m. et f. (ang. <i>crack</i>).....	Personne qui a le cerveau dérangé, <i>détraqué</i> .
Je n'ai jamais vu <i>craqué</i> pareil.....	Je n'ai jamais vu un fou pareil.
<i>Craqué</i> (ang. <i>cracked</i>).....	<i>Fendu, brisé, fêlé, rompu, crevassé, dérangé, détraqué, fou.</i>
Le vase est <i>craqué</i>	Le vase est <i>fêlé</i> .
La planche est <i>craquée</i>	La planche est <i>fendue</i> .
Le mur est <i>craqué</i>	Le mur est <i>crevassé</i> .
La poutre est <i>craquée</i>	La poutre est <i>rompue</i> .
Le pauvre garçon est <i>craqué</i> , il ne sait pas ce qu'il dit.....	Le pauvre garçon est <i>détraqué</i> , il ne sait plus ce qu'il dit.
<i>Craquer</i> (ang. <i>to crack</i>) v. tr.....	<i>Fendre, fêler, rompre, craqueler.</i>
A force de frapper dessus, il a fini par <i>craquer</i> la table.....	A force de frapper dessus, il a fini par <i>fendre</i> la table.
Tu as <i>craqué</i> ton verre.....	Tu as <i>fêlé</i> ton verre.

Craquer (ang. *to crack*) v. intr. *Se fendre, se briser, se rompre, se gercer, se crevasser, se fêler.*
 La terre *craque* à la gelée. La terre se *fendille, se crevasse*, par la gelée.
 Le coup a été si fort, que ç'a fait *craquer* la planche de la porte, et tout le mur. Le coup a été si fort, que le panneau de la porte s'est *fendu*, et que le mur a été complètement *crevassé*.

Le Comité du Bulletin du Parler français

La campagne anti-alcoolique

Valleyfield, 12 avril, 1911.

Mr. C.-J. Magnan, Québec.

Monsieur le Directeur,

La campagne anti-alcoolique qui se poursuit actuellement dans tout le Canada, ne saurait laisser indifférent l'instituteur qui a conscience de sa charge. Tous les gens bien pensants s'accordent à reconnaître que c'est chez l'enfant surtout que doit se propager l'horreur de l'alcoolisme et des suites funestes de ce vice.

Déjà plusieurs articles de *L'Enseignement Primaire* ont facilité l'enseignement anti-alcoolique; et tout instituteur qui a à cœur de former des hommes d'avenir, n'a qu'à lire l'article de M. J. H. Courteau, paru dernièrement, et à se bien pénétrer des conseils pratiques publiés chaque mois dans *L'Enseignement Primaire*, touchant cet enseignement spécial.

Pour ma part, je m'inspire de ces conseils et de ces méthodes et je m'en trouve heureux, car je sens que je fais du bien à mes élèves.

Dictées, textes d'analyse, problèmes pratiques, tout nous permet de poursuivre l'alcool sans rien déranger au programme.

Malgré mes occupations,—j'enseigne sept heures par jour sans compter la classe du soir et le chant à l'église—j'ai trouvé le temps de préparer mes classes, de suivre un cours complet de comptabilité par correspondance, et d'écrire quelques petits articles dans la revue « La Tempérance. »

C'est un de ces articles que je vous envoie sous ce pli, (1) vous priant de me prêter l'hospitalité dans *L'Enseignement Primaire*, si toutefois vous le trouvez convenable, et de quelque utilité pour le corps enseignant.

Vous voudrez bien m'excuser si je me présente à vous sans recommandation et si ma propre lettre d'introduction est un peu longue. Soyez assuré, Monsieur le Directeur, que tout ce que vous ferez de cet article, correction, publication ou rejet sera accepté avec reconnaissance ou soumission de

Votre tout dévoué.

FREDERIC GIRARD, *Instituteur.*

Lecture anti-alcoolique

DANS LA NUIT

C'était pendant l'été; la nuit était profonde.
 L'atmosphère était lourde et la foudre grondait.
 Le cri-cri du grillon, le calme plat de l'onde,
 Les plaintes du hibou, tout enfin présageait

(1) Voir la lecture ci-dessous.

D'un accord solennel, l'approche de l'orage.
 Le rossignol s'est tu. Tout sommeille au village.
 Minuit vient de sonner à l'antique beffroi.
 Pas un chant, pas un bruit; mais le silence est roi.
 Soudain, de la forêt bordant la grande route,
 S'échappent des clameurs: Un voyageur sans doute
 Est attaqué là-bas.—Des mots entrecoupés
 Se perdent dans la nuit; puis des cris prolongés,
 Puis une plainte sourde. Et d'horribles blasphèmes
 Troublent l'écho des bois et bravent l'Eternel.
 La bouche des damnés ou des démons eux-mêmes
 Peut seule ainsi cracher à la face du Ciel.
 La Nature en frémit; et déchirant la nue,
 La foudre vient s'abattre à l'endroit profané.—
 Holà! qui que tu sois, ou vivant, ou damné,
 Si tu le peux encor, mesure l'étendue
 De ton crime insensé! Quelle sublime horreur
 Se joint au châtement! Triste blasphémateur.
 Connais-tu l'Eternel?—Mais un morne silence
 Envahit la Nature. On sent planer la peur:
 Dieu va faire éclater sa terrible vengeance.
 Ecoutez! Tout là-bas, se blessant aux cailloux,
 Un cheval emporté s'enfuit, brûlant l'espace.—
 Sans doute de son maître, il redoute les coups.
 Dans sa course effrénée, il a franchi l'impasse
 D'où s'échappait tantôt la sinistre clameur.
 Il passe dans la nuit, affolé de terreur,
 Sous l'éther enflammé, semblable au météore.
 Ton maître! où donc est-il, fantastique courrier,
 Ah! vous voulez savoir le sort du cavalier?
 L'instant qui vient de fuir, il blasphémait encore.
 Regardez au chemin, à travers l'ouragan:
 Son corps inanimé, foudroyé, pantelant,
 Git sanglant dans la boue. Et son âme est jugée!
 Il est mort dans l'ivresse, en maudissant son Dieu.
 L'œuvre de l'alcool est enfin achevée.
 Que le Chrétien se signe en passant par ce lieu.

FREDÉRIC GIRARD, *Instituteur.*

Histoire du Canada

LA PREMIÈRE MESSE À MONTRÉAL ET LA PREMIÈRE ADORATION

Le 17 mai 1642, la petite flottille (de Maisonneuve) approchait de Montréal, et l'équipage entonnait un hymne de reconnaissance. Montmagny, au nom de la Compagnie des Cent-Associés, les accompagnait pour livrer l'île à Maisonneuve représentant les associés de Montréal. On y voyait aussi le Père Vimont, supérieur des Missions, car les Jésuites avaient été prudemment invités à prendre la direction spirituelle de la colonie naissante.

Le jour suivant, ils glissaient le long des rives verdoyantes et désertes; trente et un ans avant, Champlain avait choisi l'emplacement d'un établissement là où s'élève aujourd'hui une ville populeuse. C'était un triangle de terre formé par la jonction d'un ruisseau avec le Saint-Laurent, et connu ensuite sous le nom de Pointe

Callière: bordé par une prairie, le ruisseau était appuyé par une forêt dont les premiers arbres, un peu espacés et rasés sur un tapis de gazon émaillé de fleurs, étaient égayés par de nombreux oiseaux au plumage varié.

Maisonneuve s'agenouilla avec tous ses hommes sur le sol, et les voix s'élevèrent vers le Seigneur; tentes, baggages, provisions, tout fut débarqué; on dressa un autel que décorèrent avec un goût infini *Mademoiselle Mance* et *Madame de la Peltrie*, aidées de la fidèle Charlotte Barré. Vimont officia pour toute l'assistance, dont Montmagny n'était pas le membre le moins enthousiasmé; la figure martiale de *Maisonneuve* se détachait au milieu des soldats, des laboureurs et des marins, tous priaient dévotement au moment de l'élévation; le Saint Sacrifice terminé, le prêtre leur adressa les paroles suivantes de l'Évangile:

« *Vous êtes le grain de sénévé* qui grandira jusqu'à ce que les branches couvrent la terre; vous êtes peu nombreux, mais votre travail sera l'œuvre de Dieu; son sourire est à vous et vos enfants rempliront l'univers. »

L'après-dîner passa; le soleil se couchait derrière la forêt, la nuit tombait, les *mouches phosphorescentes* éclairaient la prairie; on se mit à les attraper et à les réunir en festons, puis on les attacha devant l'autel où le Saint Sacrement restait exposé. Ensuite on dressa les tentes, on alluma les feux, les sentinelles furent placées et l'on put se livrer à un repos bien gagné. Telle fut la première nuit de la naissance de Montréal.

(*Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*)

FRANCIS PARKMAN .

Leçons d'anglais

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

What do you see in the first picture?

In the first picture I see a table with a flower-pot on it. or In the first picture I see a table on which there is a flower pot.

Is there anything in the flower-pot?

Yes, there is a plant in the flower-pot.

Is the plant in flower?

Yes, I think the plant is in flower.

What is the table made of?

It is made of wood

Is it an ornamental table?

No, it is a plain table.

What are flower-pots generally made of? or Of what are flower-pots generally made?

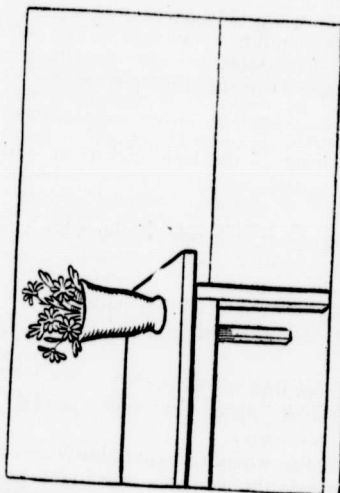
They are generally made of earthenware.

Of what color are they generally? or They are generally of what color?

They are generally brick red.

Describe the second picture.

The second picture shows a little girl, and the same table, flower-pot, and plant that we saw in the first.



What do you see on the little girl's frock from her collar to her waist?
 I see a row of buttons.
 What is the little girl doing?
 With hands outstretched, she is running towards the flower-pot.
 What do you think is she going to do? *or* What, think you, is she going to do? *or* What do you suppose she intends doing? *or* What, do you imagine, is she about to do?

I suppose she intends to carry out the pot with the plant.

What does the third picture show?

It shows that an accident has taken place.

How do you know that there has been an accident?

The flower-pot is on its side on the floor, probably broken, a part of the plant broken from the rest is on the floor also, while the little girl, with her hands slightly behind her and a displeased expression on her face stands looking at the result of her work, *or of her awkwardness, or of her ill-timed zeal, or of her misplaced zeal, or of her unfortunate meddling, or of her meddlesomeness, or of her busybodyism, or of her officiousness.*

How did the accident take place, do you think? *or* How, do you think, did the accident take place? *or* How, do you suppose, did the accident take place?

The little girl, I suppose, lifted the flower-pot with the plant in it off the table, but as it was heavier than she thought, it slipped through her hands and fell on the floor?

What can be seen in the fourth picture?

In the fourth picture, the child's mother's or aunt, the child, the table, flower-pot, and plant can be seen.

Is the little girl in the same place as in the third picture?

No she is not in the same place.

How can you tell that she is not in the same place?

In the previous picture she was standing at an end of the table while in this one she is standing at a side of the table.

Is the flower-pot in the same place as in the third picture?

No, it is not in the same place.

Where was it in the third picture?

In the third picture it was in front of the little girl at an end of the table.

Where is it now?

It is still in front of the little girl but at a side of the table.

What is the woman doing?

She is hastening towards the flower-pot.

In what position are her hands? *or* Where are her hands?

There are joined together and are raised in front of her almost to her chin.

What do her hands and her appearance express?

They express nervousness, trouble, disappointment, pained surprise, annoyance, irritation, impatience, even anger.

Does the little girl understand the woman's expression?

Oh! Yes, the little girl understands the woman's expression perfectly.

How do you know that the little girl understands the woman's expression perfectly?

Her left hand is raised to her eye, her head is down and she is silently crying; she understands, she thinks it is good thing to have a little rain before thunder.

JOHN AHERN.

DOCUMENTS OFFICIELS

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU PRINTEMPS 1911

Séance du 10 mai 1911.
(*Avant-midi*)

Présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Messieurs les évêques de Rimouski, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Joliette, de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, Mgr Latulipe, vicaire-apostolique de Témiscamingue; Mgr P.-E. Roy, représentant Mgr l'archevêque de Québec; M. l'abbé Lionel Lindsay, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; M. l'abbé C.-E. Brunault, représentant Mgr l'évêque de Nicolet; l'honorable Ths Chapais; M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Mathias Tellier, l'honorable juge H.-G. Carroll, M. Jules-Edouard Prévost, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern, M. J.-V. Désaulniers et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture des lettres de Mgr l'archevêque de Québec, de Mgr l'évêque de Pembroke et de Mgr l'évêque de Nicolet, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, M. l'abbé Lionel Lindsay et M. l'abbé C.-E. Brunault, pour les représenter à la présente réunion de ce Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable juge Robidoux, le Comité adopte la résolution suivante:

« Ce Comité exprime le vif regret que lui cause la mort de Sir Alphonse-P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de cette province, et offre à Lady Pelletier, avec ses respectueux hommages, l'expression de sa profonde sympathie. »

La proposition suivante est aussi adoptée sur demande du Surintendant:

« Sir François Langelier, pendant de longues années membre du Conseil de l'Instruction publique, ayant été élevé à la haute dignité de lieutenant-gouverneur de la province, ce Comité est heureux de lui offrir ses félicitations les plus cordiales et de lui exprimer son appréciation des services qu'il a rendus, au sein de ce Conseil, à la cause de l'éducation. »

« En outre, le Comité constate avec une légitime fierté que Sir Frs Langelier est le quatrième lieutenant-gouverneur qui, depuis 1867, a fait partie du Conseil de l'Instruction publique. »

Le Comité prend communication d'un arrêté ministériel en date du 12 octobre 1910, par lequel M. l'abbé Lionel Lindsay a été nommé membre du Bureau central des examinateurs catholiques, en remplacement de feu Mgr J.-C.-K. Laflamme.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant qui est approuvé:

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques

Session du 9 mai 1911.

Présents: Mgr Blais, président; Mgr Emard, Mgr Archambault, l'honorable juge Robidoux, M. Ahern, M. Désaulniers et M. le Surintendant.

Le sous-comité a examiné les livres suivants qui lui ont été soumis:

1. « Nouveau Manuel de langue française,—cours élémentaire,—1er degré, » par les Frères Maristes.
2. « Nouveau manuel de langue française,—cours élémentaire,—3ème et 4ème année, » par les mêmes.
3. « Nouveau manuel de langue française,—cours intermédiaire,—5ème et 6ème année, » par les mêmes.

Ces trois livres sont acceptés tels que proposés; mais on devra les soumettre de nouveau au Comité lorsque l'édition canadienne que l'on se propose d'en faire sera publiée.

4. « Nouvelle méthode de lecture rationnelle et simplifiée,—1ère année, » par les Frères Maristes. Non recommandée.
5. « Histoire de France.—7è année, » par les mêmes. Recommandée à condition que l'on se conforme aux exigences de l'article 236 amendé des règlements refondus du Comité catholique.
6. « Atlas-géographie.—Enseignement primaire élémentaire, 3ème et 4ème année, » par les mêmes. Recommandée telle que proposée. Mais ce livre devra être soumis de nouveau lorsqu'il sera définitivement imprimé.
7. « Exercices de calcul,—cours élémentaire,—1er degré, » par les mêmes. Non recommandés.
8. « L'Arithmétique des Ecoles,—cours élémentaire, » Livre de l'élève, par E. Robert. Recommandée.
9. « L'Arithmétique des Ecoles,—cours élémentaire, » Livre du Maître, par le même. Recommandée.
10. « Livre de calcul, » partie de l'élève, par les Frères du Sacré-Cœur. Recommandé.
11. « Leçons de langue française,—cours élémentaire, » nouvelle édition par les Frères des Ecoles chrétiennes.
12. « Leçons de langue française,—cours supérieur, » par les mêmes. Ces deux livres sont recommandés, mais le sous-comité considère qu'une prochaine édition devrait être imprimée en plus gros caractères.
13. « Histoire du Canada,—cours moyen, » par les mêmes. Non recommandée.
14. « Illustrated geography,—Primary course, » par les mêmes. Recommandée.
15. « Syllabus of Physical Exercises. » Recommandé pour l'usage des institutrices et des institutrices.
16. « Standard Catholic First Reader, »
17. « Standard Catholic Second Reader, »
18. « Standard Catholic Third Reader, »
19. « Standard Catholic Fourth Reader, »
20. « Standard Catholic Fifth Reader, » by Mary E. Doyle. Cette série de livres de lecture est recommandée.

(Signé) ANDRÉ-ALBERT,

Evêque de St-Germain de Rimouski,

Président.

Il est proposé par M. J.-V. Désaulniers, appuyé par Mgr Archambault, et résolu:

« Que l'usage des livres intitulés « Intermediate Geography, » by the Brothers of the Christian Schools, et le « 3ième livre de grammaire française, » par Claude Augé, soit toléré pendant une autre année.

Le Comité accorde la requête des Frères du Sacré-Cœur demandant de porter de 15 à 20 cts le prix de leur « Livre de lecture courante, cours élémentaire. »

M. le Surintendant ayant soumis le rapport du sous-comité spécial chargé de la préparation d'un programme d'enseignement ménager, il est résolu, sur proposition de Mgr Bruchési, appuyée par l'honorable M. Chapais:

« Que ce Comité, désireux d'encourager l'enseignement ménager dans les écoles

de filles de la Province, permet l'application du projet de programme préparé à cet effet selon les circonstances et les besoins divers des écoles des villes et des campagnes, remettant à plus tard, après expérience faite, de prendre une décision définitive touchant le dit enseignement ménager.»

Séance du 10 mai 1911.
(Après-midi)

Présents: Les mêmes, moins Mgr l'archevêque d'Ottawa.

Le rapport du sous-comité des principaux des écoles normales sur: 1° Un projet de règlements pour les écoles normales catholiques; 2° Un programme d'études pour les écoles normales catholiques de filles, étant soumis au Comité, M. John Ahern propose, appuyé par l'honorable M. Chapais:

« Que le rapport du sous-comité des principaux des écoles normales, daté du 30 mars 1911, ne soit pris en considération par le présent Comité qu'à sa prochaine réunion, afin de fournir aux membres du Bureau central des examinateurs catholiques l'avantage d'exprimer leur manière de voir au sujet des changements proposés par ce rapport au programme d'examen du Bureau central. » Adopté.

Relativement à ce même rapport, Mgr l'évêque de Valleyfield donne avis de motion qu'il proposera les amendements suivants lorsqu'il sera pris en considération: Titre III des règlements. Substituer aux deux premiers articles les trois suivants:

(1) « En vertu de l'article 2954 des S. R. P. Q., 1909, pour chaque école normale, un principal est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la proposition du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, à l'effet de contrôler l'enseignement et de diriger la formation intellectuelle et morale des élèves. »

(2) « Les principaux des écoles normales de garçons, en particulier, comme directeurs de ces maisons d'éducation, en surveillent de plus la gestion économique et les divers services attachés à l'administration. »

(3) « Pour chaque école normale de filles, une directrice est nommée par la communauté qui a charge de l'école, à l'effet d'en surveiller les divers besoins et d'en contrôler la discipline générale. »

Titre IV.—Substituer au premier article le suivant:

(1) « Comme le principal, tous les professeurs sont nommés ou destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la demande du comité catholique du conseil de l'Instruction publique; à l'exception cependant des Religieuses qui, dans les écoles normales de filles, reçoivent leur nomination ou leur destitution directement de la communauté à laquelle elles appartiennent et qui a charge de l'école. »

(2) Commencer l'article 2 du titre IV comme suit: « Pour tout ce qui regarde l'enseignement, comme pour tout ce qui se rattache à l'exercice de leurs fonctions, tous les professeurs sont sous la direction immédiate du principal. Ils sont divisés en deux classes, etc. »

M. l'abbé Dubois donne également avis de motion qu'il proposera d'ajouter ce qui suit après l'article 2 du titre V du susdit rapport des principaux des écoles normales:

« La pension est fixée à \$100 pour les élèves-instituteurs de l'école normale Jacques-Cartier, et à \$80.00 pour les élèves-institutrices des écoles normales de Montréal, de Valleyfield, de Joliette, de St-Hyacinthe et de Nicolet. »

M. Prévost donne avis qu'il proposera, à la prochaine session de ce Comité: « Que l'article 126 des règlements refondus du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit:

« Art. 126.—Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire, pour école modèle et pour école académique. Le bureau central des examinateurs sera autorisé à faire subir aux aspirants à ces différents brevets, un examen pratique ou d'aptitude pédagogique.

« Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen, le bureau ne décernera qu'un brevet de capacité ou certificat d'études correspondant aux différents degrés du cours.

« Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude pédagogique, le Bureau décernera un diplôme d'enseignement.

« Le simple brevet de capacité ne constituera qu'un permis d'enseignement bon pour deux ans seulement. »

Le rapport suivant est ensuite soumis et adopté, sur proposition de M. Tellier:

« Le sous-comité chargé de l'examen des tableaux de l'emploi du temps présentés par M. l'abbé Dubois et M. Nap. Brisebois, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni le 9 mai courant, sous la présidence de Mgr Archambault. Étaient aussi présents, M. Ahern, M. Désaulniers, M. le Surintendant et M. J.-N. Miller, secrétaire.

« Le sous-comité n'ayant pu terminer son travail, demande l'autorisation de siéger de nouveau et de faire rapport à la prochaine réunion de ce comité. »

Il est proposé par Sa Grandeur Mgr E. Roy: « Que M. Léopold-Sévère Langlois soit recommandé comme professeur ordinaire de l'école normale Laval, et que cette nomination soit datée du 1er janvier 1911 avec un salaire de douze cents (\$1200) piastres par année. » Adopté.

Mgr Bruchési propose, appuyé par Mgr Archambault, et il est résolu:

« Que le principal de l'école normale Jacques-Cartier soit autorisé à augmenter de \$100 les honoraires de l'abbé A. Desrosiers, vice-principal et professeur à l'école normale de Montréal. »

Le Comité prend ensuite en considération l'avis de motion suivant qui avait été donné, à la séance du 11 mai 1910, par M. J.-V. Désaulniers, secondé par M. Mathias Tellier:

« Que le Code scolaire soit amendé en y ajoutant l'article suivant, après l'article 215:

« Article 215a.—Il est loisible aux commissaires et aux syndics de fournir gratuitement les livres scolaires à tous les enfants de leur municipalité. »

Après discussion et après que M. Tellier eut déclaré qu'il ne seconde plus cette motion, elle est adoptée sur division, dans la forme suivante, sur proposition de M. J.-V. Désaulniers, secondé par M. John Ahern:

« Que le Code scolaire soit amendé en y ajoutant l'article 215a suivant:

« Article 215a.—Il est loisible aux commissions scolaires de fournir des livres de classe à tous les enfants qui fréquentent les écoles sous leur contrôle, ces livres devant être payés à même le fonds scolaire de la municipalité. »

Sur proposition de M. Jules-Edouard Prévost, secondé par M. J.-V. Désaulniers, ce Comité émet le vœu que le Surintendant de l'Instruction publique recommande aux diverses commissions scolaires catholiques de la province de Québec de choisir autant que possible des ouvrages canadiens comme livres de récompense, notamment les volumes qui traitent de l'histoire du Canada.

Le Comité prend communication d'une lettre du secrétaire du Comité exécutif du Fonds Strathcona et il est proposé par M. Prévost, secondé par Mgr Emard, que M. l'abbé Frs Pelletier, M. l'abbé Naz. Dubois et M. J.-V. Désaulniers soient nommés membres du comité qui sera chargé de la distribution du fonds Strathcona, le comité ne voulant assumer à ce sujet d'autres obligations que celles exprimées par sa résolution du 6 octobre 1910.—Cette motion est adoptée sur division.

Séance du 11 mai 1911.
(*Avant-midi*)

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, Mgr P.-E. Roy, délégué de Mgr l'archevêque de Québec; M. l'abbé L. Lindsay, délégué de Mgr l'évêque de Pembroke; M. l'abbé C.-E. Brunault, délégué de Mgr l'évêque de Nicolet; l'honorable Ths Chapais, M. Mathias Tellier, M. Jules-Edouard Prévost, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern et M. J.-V. Désaulniers.

M. le Surintendant propose que l'article 215 des règlements refondus du Comité catholique soit remplacé par le suivant:

« Art. 215.—Le bureau d'examineurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles se compose de six membres, dont trois sont nommés par le Comité catholique et trois sont membres *ex-officio*, savoir: les principaux des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier et l'inspecteur général des écoles. » Adopté.

Mgr Archambault donne avis qu'il proposera que le susdit article 215 des règlements refondus soit amendé de nouveau de manière à se lire comme suit:

« Art. 215.—Le bureau d'examineurs catholiques pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles se compose de six membres; cinq de ces membres sont nommés par le Comité catholique, dont deux choisis parmi les principaux des écoles normales. L'inspecteur général des écoles est membre *ex-officio* de ce bureau. »

La proposition suivante de M. le Surintendant reste comme avis de motion: « Que l'article suivant soit ajouté au programme d'études des écoles primaires, au titre « hygiène, » page 117 des règlements refondus du comité catholique:

« Que l'enseignement anti-alcoolique soit donné indirectement et occasionnellement, à tous les degrés de l'école primaire, par des récits, lectures, dictées, rédactions, problèmes, chants, cartes murales, et directement, à l'aide d'un manuel approuvé, au moins une heure par semaine, pendant la dernière année de chaque cours. »

« Ce comité exprime de plus le désir que des sociétés de tempérance soient établies dans les écoles, après entente entre l'instituteur ou l'institutrice et le curé de la paroisse. »

Sur proposition de Mgr l'évêque de Joliette, secondé par M. Prévost, le Comité exprime de vœu suivant:

« Que la somme de \$10,000 voté cette année par la Législature, pour gratifications aux écoles des municipalités rurales ou de village qui emploient des instituteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, soit répartie également entre les écoles modèles ou académiques de garçons des municipalités rurales ou de village ci-après mentionnées, savoir:

« 1° Les écoles où le traitement de l'instituteur diplômé est de \$400 au moins;
« 2° Les écoles où il y a plus d'un professeur recevant chacun un minimum de salaire de \$250.00. »

Séance du 11 mai 1911.
(*Après-midi*)

Présents: Les mêmes qu'à la séance du matin, moins Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Trois-Rivières et M. Mathias Tellier.

M. le Surintendant soumet les deux résolutions suivantes qui sont adoptées:

« Attendu que le nombre des centres populeux devient de plus en plus grand dans la province et que, dans les villes et les gros villages, l'école maternelle ou jardin d'enfant peut rendre d'importants services à l'éducation des enfants de 3 à 7

ans en les préparant à l'école élémentaire, le comité recommande au gouvernement d'amender l'article 2547 des statuts refondus (1909) en y ajoutant, dans la troisième ligne, après le mot « constitue, » les mots : « une école maternelle. »

« Attendu que le dessin est un instrument d'éducation de premier ordre et qu'il contribue dans une large mesure à la culture générale;

« Attendu que cet enseignement devient de plus en plus indispensable dans nos écoles primaires, vu la récente création d'écoles industrielles et techniques;

« Attendu qu'à la dernière session de la Législature, le gouvernement a inscrit au budget de la province une somme de \$5000.00 dans le but d'organiser et de contrôler d'une manière uniforme et efficace cet enseignement dans les écoles primaires sous contrôle :

« Ce comité recommande au gouvernement la nomination d'un directeur de l'enseignement du dessin, comme fonctionnaire relevant du département de l'Instruction publique. »

Après la lecture d'une communication des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal au sujet des débits de boissons à proximité d'une maison d'école, il est résolu : « Que ce comité recommande au gouvernement de faire adopter un amendement à la loi des licences, par lequel il serait défendu aux commissaires des licences d'accorder des permis pour débits de boissons dans les limites de cinq cents pieds de toute école dans cette province. »

La prise en considération d'une requête des Frères Maristes, demandant la création d'une école normale à Iberville, est remise à la prochaine session.

Il est proposé par Mgr Rouleau, appuyé par M. l'abbé Dubois, « Que la prise en considération de la demande de M. Charles Méthot soit remise à la prochaine session, alors que les attributions des principaux et des professeurs des écoles normales de garçons et de filles seront clairement définies. » Adopté.

Le Comité prend communication d'une requête de Mme Marie Gérin-Lajoie, demandant que les articles 167 et 211 des règlements refondus soient amendés en y inscrivant, sous la spécialité de « l'Instruction civique », les mots « Droit usuel » pour les candidats au brevet d'académie. Le comité ne croit pas devoir modifier ses règlements concernant l'enseignement de cette matière.

Lecture d'une lettre du Dr J.-G. Paradis, au sujet de l'enseignement de l'hygiène dans les écoles normales.

Le Comité recommande: 1° Qu'une somme de cinq cent cinquante piastres soit prise sur son fonds de réserve et placée au crédit du Surintendant pour défrayer les dépenses occasionnées par la rédaction du programme d'études des écoles ménagères, les frais de voyage des membres du comité spécial chargé de faire ce programme et les frais d'impression du rapport, et prie le Lieutenant-gouverneur d'autoriser le Surintendant à payer la dite somme à qui de droit;

2° Qu'une somme de mille piastres soit prise sur son fonds de réserve et placée au crédit du Surintendant pour lui permettre de payer les frais de voyages occasionnés par les diverses réunions des Principaux des écoles normales catholiques au siège du gouvernement et des membres de leur sous-comité, la préparation d'un projet de règlements par ces derniers pour les écoles normales catholiques, celle d'un programme d'études pour les écoles normales de filles en particulier et les frais d'impression de ces programmes et du rapport.

Le Comité remet à sa session du mois de septembre prochain, alors qu'il fera la distribution du fonds de l'Éducation supérieure, toutes les demandes du titre d'école modèle ou d'école académique qui lui ont été soumises.

Et la session est ajournée.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Commission administrative du Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

Session du 6 décembre 1910.

Présents: L'honorable Boucher de La Ruère, surintendant de l'Instruction publique, président de la commission, M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec, M. J. N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal, M. A. Howard Rowell et Mlle Margaret Clarke, de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès verbal de la session du 2 décembre 1909 est adopté.

Le rapport du secrétaire de la commission administrative est lu comme suit:

A MM. les membres de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Le soussigné, secrétaire de votre commission administrative, a l'honneur de vous faire le rapport qui suit:

Comptes du fonds de pension pour l'année 1909-10.

Recettes	\$61,759.02
Dépense	57,902.93

Balance 3,856.09

que nous avons déposée au Trésor de la province et qui sera employée pendant l'année scolaire courante, 1910-11, à augmenter proportionnellement les pensions des hommes pensionnaires qui ont une pension inférieure à \$300.00, conformément aux dispositions de l'article 3016, S. R. P. Q., 1909, pourvu qu'aucune de ces pensions ne soit augmentée de plus de cinquante pour cent.

Les hommes pensionnaires qui ont profité de cette augmentation pour le semestre de la pension que nous avons payé au mois de juillet 1910, sont au nombre de 65 et l'augmentation totale de leur pension, pour une année est de \$3,707.15, laissant un surplus de \$148.94, qui sera employé à l'augmentation des pensions de quelques hommes pensionnaires nouveaux, pour le semestre que nous paierons au mois de janvier 1911. La balance ci-dessus mentionnée de \$3,856.09 sera en conséquence retirée du Trésor de la province et mise dans les recettes de l'année scolaire de 1910-11 pour être dépensée suivant les dispositions de la loi scolaire.

Notre compte de dépôts au Trésor de la province, en ce qui concerne le revenu du fonds de pension, reste ce qu'il était l'année dernière de \$24,010.02. Ce montant est disponible pour le paiement des pensions en cas de déficits pour les années à venir.

Le capital du fonds de pension était, le 1er juillet 1909, de..... \$190,440.23.

La recette nette pour le capital s'est élevée, cette année, à la somme de 1,916.11

formant un total de \$192,356.34

Ce capital est entre les mains du Trésorier de la province, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année.

Les pensionnaires âgées de moins de 56 ans qui n'ont pas produit cette année le certificat de médecin requis, sont censées avoir repris l'enseignement, voici leurs noms:

	Age	Pension
Georgine Forest	39 ans	\$85.52
Malvina Couture	47 "	75.46
Joséphine Lecomte	47 "	67.32
Mme J. C. Henderson	54 "	48.03
	Total	\$276.33

Noms des pensionnaires décédés depuis la dernière session de la commission administrative:

	Age	Pension
Pageot, Charles	92 ans	
Mullin, P. J.	87 "	\$162.60
Murray, Geo.	81 "	37.50
Pageot, J. E.	80 "	300.00
Proctor, John J.	78 "	195.24
Pichet, Adeline	70 "	196.61
Destroimaisons, C.	60 "	54.39
Nolan, Catherine	68 "	86.94
Doucet, Philomène	62 "	342.15
Provençal, Vvc. Frs.	58 "	46.35
Richard, Josephine	56 "	98.61
Therrien, Lucile M.	50 "	122.08
Mayrand, Mélanie	46 "	78.57
		61.14
Total.....		\$1,602.18

J'ai fait l'examen des derniers rapports d'inspecteurs d'écoles concernant les fonctionnaires, j'ai aussi examiné les certificats de médecin produits par ceux qui reçoivent une pension à cause de maladie et j'ai constaté que les pensionnaires mentionnés dans ces rapports et ceux qui ont produit des certificats de médecin sont en droit de recevoir leur pension pour l'année scolaire courante et je recommande qu'elle leur soit payée. Il n'y a que quatre pensionnaires tenus de produire un certificat de médecin et qui ne l'ont pas fait. Je recommande que leur pension soit payée lorsqu'elles produiront un certificat de médecin, pourvu que les rapports d'inspecteurs les concernant leur soient favorables.

Cependant quelques institutrices pensionnaires n'ont pas été visitées par un inspecteur d'écoles, vu qu'elles étaient absentes de leur domicile au temps de la visite: pour celles qui n'ont pas encore atteint l'âge de 56 ans, nous attendrons que l'inspecteur d'écoles les ait visitées et qu'il ait fait rapport avant de leur payer leur pension pour l'année scolaire courante; quant à celles âgées de plus de 56 ans, nous attendrons qu'elles réclament leur pension afin de leur faire donner une preuve de leur existence.

Je sou mets le rapport de M. L. A. Guay, inspecteur d'écoles, se rapportant à une pensionnaire du nom de Joséphine Laroche. L'inspecteur y dit que *quand cette pensionnaire sera sortie de la maison qu'elle habite, il la visitera*. L'année dernière, il avait fait rapport disant que Mlle Laroche pouvait reprendre l'enseignement. L'année précédente il avait dit, dans son rapport, que cette personne avait la réputation de mener une vie très irrégulière. Le dernier certificat de médecin qu'elle a produit, en toto, indique la bronchite chronique existant depuis treize ans. La pension de Mlle Laroche sera-t-elle continuée?

Le tout humblement soumis.

F. X. COUILLARD,

Secrétaire.

Département de l'Instruction publique,
le 4 décembre 1910.

Le rapport est adopté.

Les pensions seront payées aux pensionnaires qui y ont droit, dans les conditions indiquées par ce rapport.

Mlle Joséphine Laroche devra subir l'examen d'un médecin que le surintendant de l'Instruction publique lui indiquera et si le résultat de cet examen lui est favorable, la pension de Mlle Laroche sera continuée.

Suit l'exposé des cas soumis à la commission administrative par le surintendant de l'instruction publique :

1^o Mlle Parméla Couture, institutrice âgée de 36 ans, ayant enseigné pendant 16 ans, a produit, l'année dernière une demande de remboursement de ses retenues, que la commission administrative n'a pas cru devoir lui accorder, vu le peu de gravité de la maladie dont elle était affectée, tel que constaté par le certificat de médecin alors produit. Mais elle a produit de nouveaux certificats cette année et sa demande est appuyée par l'inspecteur d'écoles, M. Fontaine.

La commission, après délibération, accorde la demande de Mlle Couture.

2^o La pension de Mlle Helen Henry, en la calculant sur la moyenne de ses traitements, pour les 35 années qu'elle a passées dans l'enseignement, serait de \$384.30, mais le traitement qu'elle recevait au moment de prendre sa retraite était de \$389.00 et comme, d'après l'article 2093, S. R., 1909, la pension de toute institutrice ne peut dépasser 90% du salaire qu'elle recevait au moment de sa retraite, sa pension fut réduite à \$350.10. Elle réclame et prétend qu'elle a été engagée dans sa dernière année d'enseignement, pour un traitement de \$400, mais que les commissaires d'écoles lui ont retranché \$11.00, parce qu'elle a été absente pendant quelque temps pour cause de maladie. Elle demande que sa pension soit mise au montant qu'elle aurait atteint, si elle eut été calculée sur un traitement de \$400.00 pour sa dernière année d'enseignement.

La commission ayant délibéré, accorde la demande de Mlle H. Henry.

3^o Mme Georges Cossette, âgée de 44 ans, avait enseigné pendant 21 ans, lorsqu'elle fit une demande de pension en 1906. La commission, après avoir pris communication du certificat produit avec la demande, fut d'avis que Mme Cossette n'était pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie et elle exigea qu'elle fut soumise à l'examen d'un nouveau médecin. Cet examen eut lieu et la demande de pension fut rejetée.

Plus tard, en 1908, Mme Cossette voyant qu'elle ne pouvait obtenir une pension, fit une demande de remboursement des retenues qu'elle avait versées au fonds de pension.

La commission administrative, après avoir examiné de nouveau le cas de cette dame, lui accorda au lieu du remboursement de ses retenues, une pension, qui devait être calculée, pour trois ans, du 1er juillet 1906 jusqu'au 30 juin 1909. Mme Cossette n'a pu reprendre l'enseignement et, en 1910, elle a demandé que sa pension fut continuée et elle a produit un nouveau certificat de médecin.

La commission après avoir examiné ce cas, décide que Mme Georges Cossette a droit à une pension et elle la lui accorde avec paiement des arrérages.

4^o Mme Vve Alexis Lachambre, institutrice âgée de 50 ans, après avoir enseigné pendant 22 ans, a fait l'année dernière une demande de pension que les commissaires n'ont pas cru devoir lui accorder avant de la faire examiner par un nouveau médecin. Cet examen a eu lieu et la commission, après avoir pris communication du rapport de ce médecin, décide, sur division, que Mme Lachambre recevra une pension pour une année seulement.

5^o Mlle Léda Morin, âgée de 43 ans, a obtenu, en 1908, une pension qui lui a été payée pendant une année. L'année suivante, ayant négligé de produire le certificat de médecin requis, sa pension fut retranchée. Elle a produit, cette année, deux certificats de médecin, attestant quelle est incapable de reprendre l'enseignement à cause de maladie. La commission décide de lui accorder de nouveau sa pension, avec paiement des arrérages.

6^o Mme Amanda Ames est âgée présentement de 76 ans. En 1897, elle a fait une demande de pension qui a été rejetée, parce qu'elle n'avait enseigné que pendant huit mois dans les dernières cinq années. En 1909, elle a fait une nouvelle demande de pension. Elle n'avait pas repris l'enseignement. Sa demande fut rejetée de nouveau pour la même raison qui avait fait rejeter la première demande. Mais voici que M. G. L. Masten, son protecteur, a produit des certificats des secrétaires-trésoriers des commissions scolaires pour lesquelles Mme Ames a enseigné, qui établissent qu'elle a enseigné suffisamment, durant les cinq années qui ont précédé sa première demande de pension, de manière à lui donner droit à une pension.

Le commission après avoir délibéré, accorde une pension à Mme Ames avec paiement des arrérages depuis le 1er janvier 1895.

7^e Mme Malvina Couture, épouse de Alphonse Charron, âgée de 39 ans, a obtenu une pension en 1900 pour une année seulement. Elle a produit un nouveau certificat de médecin indiquant qu'elle est incapable de reprendre l'enseignement, pour cause de maladie. Après avoir examiné ce certificat, la commission décide de la faire visiter par un médecin que le surintendant lui indiquera et d'exiger le rapport de l'inspecteur d'écoles dans le district d'où elle se trouve. Le surintendant est autorisé à lui continuer sa pension si le rapport du médecin indique qu'elle est dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement.

8^e MM. Armand Loequell, instituteur de Québec et Walter Odell, instituteur d'Ascot, ont produit chacun une demande pour être autorisés à payer la retenue sur leurs traitements pour les années pendant lesquelles ils ont tenu des écoles indépendantes. La commission décide qu'elle ne peut leur accorder cette autorisation.

Une requête est présentée par Mile Marie-Louise Pepin, institutrice de la cité de Québec, de la part de l'Association des institutrices catholiques, section de Québec, dont elle est la secrétaire, par laquelle elle demande que la loi qui régit le fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit amendée de manière à permettre aux institutrices qui ont enseigné soit comme novices dans une institution religieuse, soit comme institutrices laïques dans une école indépendante, sans l'autorisation du surintendant de l'Instruction publique, de faire compter les années qu'elles ont ainsi passées dans l'enseignement en payant une retenue sur les traitements qu'elles y ont reçus. La question étant soumise, il est proposé par M. Ahern :

« Que la commission administrative recommande que la loi de l'Instruction publique soit amendée de manière à permettre aux fonctionnaires de l'enseignement primaire qui ont enseigné comme novices avec brevet, dans une communauté religieuse, pendant au plus quatre ans, de payer les retenues sur leurs traitements pour ces années de service, pourvu toutefois qu'après avoir quitté la communauté, elles aient enseigné pendant au moins douze ans, dans une école subventionnée ou indépendante. »

Proposé en amendement par M. Rowell : « Qu'il n'est pas dans les attributions de la commission administrative du fonds de pension, de suggérer des amendements à la loi qui régit ce fonds. »

L'amendement étant mis aux voix, est perdu sur la division suivante : Pour : M. Rowell, Miss Clark. Contre : MM. Ahern, Perrault et le Surintendant.

M. Rowell propose un nouvel amendement comme suit :

« Que la motion principale ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'elle soit référée aux associations des instituteurs et des institutrices catholiques et protestants, pour obtenir une expression d'opinion sur la question. »

M. Perrault propose en sous amendement :

« Que la motion principale ne soit pas adoptée, mais qu'elle soit portée immédiatement à la connaissance des différentes associations des instituteurs et institutrices de la province afin qu'elles puissent exprimer à leur tour une opinion sur ce projet d'amendement à la loi. »

Ce sous amendement étant mis aux voix est rejeté sur la division suivante : Pour : MM. Perrault et Ahern. Contre, M. Rowell, Miss Clarke et le Surintendant.

L'amendement de M. Rowell étant ensuite mis aux voix, est adopté sur la division suivante : Pour, M. Rowell, Miss Clarke et le Surintendant. Contre, MM. Perrault et Ahern.

La motion principale est ensuite rejetée sur la même division renversée.

Il est ensuite résolu unanimement que la commission administrative ne désire pas exprimer une opinion sur la question.

La commission administrative prenant en considération les nouvelles demandes de pension et tous les documents à leur appui, après avoir étudié chaque cas en particulier, règle et ordonne ce qui suit :

1^o Les fonctionnaires dont les noms suivent, ayant vingt ans d'enseignement et plus, âgées d'au moins 56 ans révolus, ont droit à leur pension et le paiement en est ordonné :

Mme Joseph Desnoyers, née Adélaïde Charron, M. L. J. R. Bellefeuille, Mme

John McFadden, née Esther Michaud, M. L. Antoine Primeau, Mme William Monier, née Elmire Detonnancour, M. Médéric Lantôt, M. Eugène Tremblay, Mlle Marguerite Pamela Poirier, Mlle M. L. Plourde, M. Wm. John Byrne, Mme Régis Brunet, née M. Lisa Montpetit, Mlle Praxède Boulanger, M. Charles Courval, Mme Vve. Jean Godbout, née Appoline Boucher, Mlle Malvina Roy, Mlle Cécilia Miller, Mme Sophie Cornu, née Huguenin, Mlle Euphémie Veilleux, Mme Napoléon Paquette, née Poirier, Mlle Mary Jane Gorman, Mme J. R. Gervais, née Joséphine Riel, Mlle Adèle Hudon, Mlle Margaret E. Campion, Mlle Marcelline Marceau, Mlle Sylvina S. Chilton, M. Elias Charles Thibault, Mlle M. C. Emma Charlton, Mlle Victoire Tardif, Mlle Cécile Turcotte, Mlle Euphémie Massé, M. Jos. W. Alexander.

2° Les fonctionnaires dont les noms suivent, ayant enseigné pendant au moins vingt ans, ayant établi qu'ils sont incapables d'enseigner à cause de maladie, recevront aussi la pension à laquelle ils ont droit :

Marie Delvina Paradis, Marie Julie Gagnon, Aurore Dionne, Mme Vve Georges Faucher, née C. Turmel, Jean-Baptiste Paquet, Mme Vve Eugène Lauzon, née Virginie McFadden, Mme Cyrille Cassovi, née Eliza Caron, Marie Louise Mercier, Mme Vve Alex. Brotherton, née Félicité Fahey, Aléna Beauchemin, M. Exilda Pagé, Eliza Leduc, Mme Agnes Lapointe, Mathilda Dumais, Caroline Faucher, M. Antoinette Plaisance, Mme Auguste Leroux, née Victorine Moffet, Mme Vve Paul Verrault, née Régina Côté, Marie Aristide Richard, M. Isola Gendron, Barnice B. Boright, Philomène Gendron, Odélie Ferland, Nathalie L'Hérault, Mme Antoine Huot, née Marie Poirier, Délina Comeau, pour un an seulement.

3° Les personnes suivantes seront soumises à l'examen d'un médecin que le Surintendant leur indiquera et s'il est établi qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie ou sans altérer notablement leur santé, elle recevront leur pension :

Mme Vve Joseph Gaudreau, née Palmire Marquis, Mme Narcisse Marineau, née Marie Arvisais, Mme Elzéar Grandmont, née Sévérine Caron, Mme F. X. Cayer, née Adéline Dulac, Arzélie D. Dauphinais.

4° Mme Jean Laflamme, née Philomène Rioux, recevra sa pension dès qu'elle aura établi qu'elle a enseigné pendant au moins vingt ans.

5° La demande de pension de Mme Auguste Miville née Azilda Keable est rejetée parce que cette dame n'est affectée d'aucune maladie qui la rende incapable d'enseigner.

La commission administrative fait ensuite l'examen des demandes de remboursement de retenues produites par les fonctionnaires qui ont enseigné plus de dix ans et moins de vingt ans et elle accorde celles faites par les personnes suivantes :

Mme V. David Granger, née Elodie Mircout, Marie Bisson, Marie Devost, Mme Auguste Roy, née Constance Gagné, Mme Vve Elie Gobeille, née Emma Giroux, M. Victoria Rashout, Mme Vve Louis Wells, née Anna Lapointe, Jennifred Salomon, M. Octavie Vitaline Manseau, Alida Denoncourt, Olinda Bastien, Pamela Dionne, M. J. A. Fridoline Monette, Mme Vve Thomas Blais.

La commission exige qu'un nouveau médecin soit consulté sur l'impossibilité où se trouve M. H. L. O'Donoghue de reprendre l'enseignement à cause de maladie.

Et la commission s'ajourne.

F. X. COUILLARD,

Secrétaire.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

CHAPITRE DEUXIÈME

L'INSTITUTION DU SACRIFICE DE LA MESSE

Q. Qui a institué le sacrifice de la messe?

R. Jésus-Christ a institué le sacrifice de la messe, le Jeudi Saint, la veille de sa mort.

Ex. Il y avait dans l'ancienne loi mosaïque, des sacrifices et des oblations, comme on peut s'en convaincre en lisant le Levitique. Le sacrifice PACIFIQUE se composait d'un bœuf sans tache; le sacrifice pour le péché d'un veau sans tache; le sacrifice annuel d'expiation, de deux boues, dont l'un était le bouc émissaire.

Or, Notre-Seigneur Jésus-Christ vint sur la terre, comme il le déclare dans son Évangile, non pas pour détruire la loi ancienne, mais l'accomplir, et remplacer les figures de celle-ci par de sublimes réalités. Au lieu des boues et des brebis immolées par les prêtres de la tribu de Lévi, il voulut s'offrir lui-même, jusqu'à la fin des temps, dans le sacrifice de la messe.

C'est pour cela qu'il se rendit avec ses disciples dans une salle du mont Sion, à Jérusalem, le jeudi qui précéda le jour de sa mort. Ayant célébré la Pâque, selon le rite mosaïque, le Fils de Dieu prit du pain, le bénit et le rompit en disant à ses apôtres: « Prenez et mangez: Ceci est mon corps qui sera livré pour vous. » Puis, il prit le calice dans lequel il y avait du vin et il ajouta: « Prenez et buvez: Ceci est le calice de mon sang qui sera répandu pour vous, pour la rémission des péchés. »

Et, afin de rendre permanent le sacrifice de son corps et de son sang, il conféra le sacerdoce à ses apôtres, en disant ces simples paroles: « Faites ceci en mémoire de moi. »

Q. La messe n'est donc pas, comme le prétendent les hérétiques, une invention des prêtres ou de l'Église.

R. Non, la messe n'est pas une invention des prêtres ou de l'Église.

Ex. Les cérémonies qui accompagnent la sainte messe n'ont pas toujours été ce qu'elles sont de nos jours; elles peuvent être modifiées, non par les prêtres, mais par l'Église. Toutefois, l'essence du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire, la matière du pain et du vin, les paroles de la consécration et la communion du prêtre, ne sauraient être ni modifiées ni altérées notablement.

Q. A qui ressemblent les protestants qui ne voient dans la messe qu'une simple cérémonie commémorative de la passion du Christ et rejettent la doctrine de la présence réelle dans l'Eucharistie?

R. Les protestants ressemblent aux habitants de Capharnaüm qui s'éloignèrent de Jésus-Christ quand il leur promit sa chair à manger, et son sang à boire, disant: « Ce discours est dur, et qui peut l'écouter? »

Ex. Il est dur pour la raison orgueilleuse de l'homme de s'incliner devant les dogmes de la foi. Celui de la présence réelle de Jésus-Christ à la messe et dans l'Eucharistie, bien qu'appuyé sur la parole divine et la tradition chrétienne, provoque, chez les impies, le sarcasme et l'incrédulité. Les protestants, entre autres, se moquent de la messe des catholiques et taxent d'idolâtrie le culte que nous rendons au Dieu du tabernacle et de l'autel. Comme les Capharnaïtes, ils se détournent de Jésus qui veut leur donner sa chair à manger et son sang à boire, en s'immolant pour les péchés du monde, et répètent cette parole où l'on sent la révolte, l'incrédulité et l'ingratitude: « Ce discours est dur, et qui peut l'écouter? »

Q. Pourquoi les Catholiques continuent-ils de rendre leurs hommages au Dieu qui s'immole, et réside sous les espèces du pain et du vin?

R. Parce qu'ils continuent de répéter dans l'humilité de leur cœur ces paroles de l'apôtre St-Pierre: « A qui irons-nous Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle. »

D. M. A. MAGNAN, *Ptre.*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Dans une livre de beurre combien d'onces?
Dans 1 livre de beurre, il y a 16 onces.
2. Dans $\frac{1}{8}$ de livre, combien d'onces?
Dans $\frac{1}{8}$ de livre, il y a 2 onces.
3. Dans $\frac{2}{8}$ de livre, combien d'onces?
Dans $\frac{1}{8}$ de livre, il y a 2 onces; dans $\frac{2}{8}$ de livre, il y a 2 fois 2 onces = 4 onces.
4. Dans 2 livres de beurre, combien y a-t-il d'onces? Il y a 32 onces.
5. Dans $\frac{1}{8}$ de 2 livres, combien d'onces? Il y a 4 onces.
6. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{2}{8}$ d'une livre et le $\frac{1}{8}$ de 2 livres?
Dans les $\frac{2}{8}$ d'une livre, il y a 4 onces; dans les $\frac{1}{8}$ de 2 livres, il y a 4 onces. Il n'y a pas de différence entre les $\frac{2}{8}$ d'une livre et le $\frac{1}{8}$ de 2 livres.
7. Dans $\frac{1}{4}$ de livre, combien d'onces? 4 onces.
8. Dans $\frac{2}{8}$ de livre, combien d'onces? 4 onces.
9. Quelle différence y a-t-il entre le $\frac{1}{4}$ d'une livre et les $\frac{2}{8}$ d'une livre?
Il n'y a pas de différence.
10. Dans les $\frac{3}{8}$ d'une livre, combien d'onces?
Dans $\frac{1}{8}$ livre, il y a 2 onces; dans les $\frac{3}{8}$ d'une livre, il y a 3 fois 2 onces = 6 onces.
11. Dans 3 livres, combien d'onces? 48 onces.
12. Dans le $\frac{1}{8}$ de 3 livres, combien d'onces? 6 onces.
13. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{3}{8}$ d'une livre et le $\frac{1}{8}$ de 3 onces?
Les $\frac{3}{8}$ d'une livre = 6 onces et le $\frac{1}{8}$ de 3 livres = 6 onces. Il n'y a pas de différence.
14. Combien d'onces dans les $\frac{4}{8}$ d'une livre?
Dans $\frac{1}{8}$ il y a 2 onces; dans $\frac{4}{8}$ il y a 4 fois 2 onces = 8 onces.
15. Combien d'onces dans 4 livres? 64 onces.
16. Combien d'onces dans le $\frac{1}{8}$ de 4 livres? 8 onces.
17. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{4}{8}$ d'une livre et le $\frac{1}{8}$ de 4 livres?
Les $\frac{4}{8}$ d'une livre et le $\frac{1}{8}$ de 4 livres = 8 onces.
18. Combien d'onces dans la $\frac{1}{2}$ d'une livre? Il y a 8 onces.
19. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{4}{8}$ d'une livre et la $\frac{1}{2}$ d'une livre?
Les $\frac{4}{8}$ d'une livre = 8 onces.
La $\frac{1}{2}$ d'une livre = 8 onces, il n'y a pas de différence.
Etc., etc.

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un marchand a payé \$10322 pour l'achat de 24 pièces de drap à trois prix différents; il a payé 9 pièces à \$235 l'une et 8 pièces à raison de \$458 l'une. Combien a-t-il payé chacune des autres?

$$\text{Solution: } \$235 \times 9 = \$2115.$$

$$\begin{array}{r} \$458 \times 8 = \$3664. \\ \hline \end{array}$$

17 = \$5779, somme payée pour 17 pièces.

24 — 17 = 7, les pièces qui restent.

\$10322. — \$5779. = \$4543., ce qu'il a payé pour les 7 pièces.

$$\$4543 \div 7 = \$649. \text{ Rép.}$$

2. Un bassin de 2122500 gallons de capacité reçoit par minute 542 gallons d'une fontaine, et en perd dans le même temps 259 gallons par une ouverture. Au bout de combien d'heures le bassin sera-t-il rempli.

Solution: 542 — 259 = 283 gallons qui restent dans le bassin au bout d'une minute.

$$2122500 \div 283 = 7500 \text{ minutes.}$$

$$7500 \div 60 = 125 \text{ heures. Rép.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Le 4 janvier 1911, un fabricant vend à une de ses clientes, 3 machines à coudre, à \$57 pièce, valeur à recouvrer au 1^{er} juillet de la même année; mais la cliente, se décidant à s'acquitter sur-le-champ, remet au fabricant un billet à escompter, de \$90, dont l'échéance est au 1^{er} octobre, et paie le reste en espèces; sachant que le fabricant fait bénéficier l'acquéreur de l'escompte de tout paiement en espèces, calculé depuis le jour de l'achat jusqu'au jour assigné pour le recouvrement, on demande quel sera le montant de ce paiement. L'escompte est de 6%.

Solution: $\$57 \times 3 = \171 , le prix des trois machines; cette somme est payable le 1^{er} juillet.

La cliente donne un billet de \$90 payable le 1^{er} octobre, c'est-à-dire 3 mois après le 1^{er} juillet, elle doit aussi les intérêts de ces \$90 pendant 3 mois.

$$\$90 \times .06 \times \frac{1}{4} = \$1.35, \text{ l'intérêt dû par la cliente.}$$

$$\text{La cliente devrait donc verser en espèces } \$171 + \$1.35 - \$90 = \$82.35.$$

Mais le fabricant fait un escompte de 6% sur tout paiement en espèces, jusqu'au jour assigné pour le recouvrement; par conséquent la cliente bénéficiera de l'escompte de \$82.35 du 4 janvier au 1^{er} juillet, c'est-à-dire pendant 177 jours.

$$(\$82.35 \times .06 \times 176) \div 365 = \$2.40.$$

Donc le montant du paiement en espèces sera de $\$82.35 - \$2.40 = \$79.95$. *Rép.*

2. Est-il plus avantageux de placer \$7500 de manière à avoir \$450 d'intérêt annuel, ou de les placer de manière à avoir \$249.90 en sept mois?

Solution: Dans le 1^{er} placement l'intérêt d'un mois est de $\$450 \div 12 = \37.50 .

Dans le 2nd placement l'intérêt d'un mois est de $\$249.90 \div 7 = \35.70 .

Donc le 1^{er} placement est le plus avantageux.

Si on veut avoir le taux annuel pour \$100, on multipliera ces deux nombres par 12, et on les divisera par 75.

$$(\$37.50 \times 12) \div 75 = 6\%. \text{ Taux dans le 1^{er} cas.}$$

$$(\$35.70 \times 12) \div 75 = 5.71\frac{1}{5}\%. \text{ Taux dans le 2^e cas.}$$

3. On a acheté une pièce de toile de 320 verges, à \$0.25 la verge, on en a revendu la moitié à \$0.35 la verge, le quart à \$0.36 et le reste à \$0.38. Combien a-t-on gagné sur le tout et combien % du prix d'achat?

Solution: $\$0.25 \times 320 = \$80.$

$$\frac{1}{2} \text{ de } 320 = 160 \text{ verges; } \$0.35 \times 160 = \$56.00$$

$$\frac{1}{4} \text{ " } 320 = 80 \text{ verges; } \$0.36 \times 80 = \$28.80$$

$$\frac{1}{4} \text{ " } 320 = 80 \text{ verges; } \$0.38 \times 80 = \$30.40$$

Total des ventes \$115.20

\$115.20 — \$80 = \$35.20, le gain total. *Rép.*

$\$35.20 \div 80 = 0.44 = 44\%$. *Rép.*

4. Une personne doit un billet de \$10000, payable dans un mois, et un autre de \$7500, payable dans 2 mois et demi; elle veut les remplacer par un seul billet payable dans 2 mois; quelle doit être la valeur de ce billet, l'intérêt étant à 6%?

Solution: L'intérêt de \$10000 pendant 1 mois est de $\$10000 \times .06 \times \frac{1}{12} = \50 . Donc le 1er billet ne vaut actuellement que $\$10000 - \$50 = \$9950$.

De même, l'intérêt de \$7500 à 6% pendant 2 mois et demi est $\$7500 \times 0.06 \times \frac{5}{24} = \93.75 . Donc le second billet ne vaut actuellement que $\$7500 - \$93.75 = \$7406.25$.

Le débiteur pourrait donc s'acquitter aujourd'hui avec $\$9950 + \$7406.25 = \$17356.25$.

Il faut donc que le nouveau billet porte cette somme augmentée de ses intérêts pendant deux mois.

$17356.25 \times 0.06 \times \frac{1}{6} = \$173.56\frac{1}{4}$, l'intérêt.

La valeur du billet à souscrire est de $\$17356.25 + \$173.56\frac{1}{4} = \$17529.81\frac{1}{4}$. *Rép.*

ALGÈBRE

1. Deux ouvriers ont été employés à différents prix et payés après un certain temps de travail. Le premier a reçu \$96, et le second qui avait travaillé 6 jours de moins, a reçu \$54. Si le second avait travaillé tous les jours, et que le premier eût manqué 6 jours, ils auraient reçu la même somme. Combien de jours chacun a-t-il travaillé, et quel est le prix de la journée?

Solution: Soit x le nombre de jours du second;

Alors $x + 6$ le nombre de jours du premier.

96

—, le salaire journalier du 1er.

$x + 6$

54

—, le salaire journalier du 2nd.

x

54

— $\times (x + 6) = \frac{54x + 324}{x}$, ce que le second aurait reçu s'il avait

travaillé tout le temps.

$$\frac{96}{x+6} \times x = \frac{96x}{x+6}, \text{ ce que le 1er aurait reçu s'il avait travaillé}$$

6 jours de moins.

$$\frac{54x + 324}{x} = \frac{96x}{x+6}$$

Multipliant l'équation par $x^2 + 6x$, le plus petit multiple commun des dénominateurs, on a :

$$\text{Transposant, on a : } 54x^2 + 324x + 324x + 1944 = 96x^2$$

$$\text{Rassemblant, on a : } -42x^2 + 648x = -1944$$

$$\text{Divisant par 42, on a : } -x^2 + \frac{108x}{7} = -\frac{324}{7}$$

$$\text{Multipliant par } -1, \text{ on a : } x^2 - \frac{108x}{7} = \frac{324}{7}$$

$$\text{Complétant le carré, on a : } x^2 - \frac{108x}{7} + \left(\frac{54}{7}\right)^2 = \frac{324}{7} + \frac{2916}{49} = \frac{5184}{49}$$

$$\text{Extrayant la racine carrée, on a : } x - \frac{54}{7} = \text{plus ou moins } \frac{72}{7}$$

$$\text{d'où } x = \frac{72}{7} + \frac{54}{7} = 18, \text{ jours du second.}$$

$$x' = -\frac{72}{7} + \frac{54}{7} = -\frac{18}{7}$$

$$x + 6 = 18 + 6 = 24, \text{ jours du premier.}$$

$$\frac{96}{24} = \frac{96}{24} = \$4, \text{ salaire journalier du 1er.}$$

$$\frac{54}{18} = \frac{54}{18} = \$3, \text{ salaire journalier du 2nd.}$$

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Problèmes agricoles

Un cultivateur vient vous trouver avec une facture de 1100 livres d'engrais renfermant 25% de matières organiques (1) et 75% de matières minérales (2). La facture indique que la matière organique contient 8% d'azote (3) et la matière minérale 14% d'acide (4) phosphorique, dont la moitié soluble (5) au citrate (6) et l'autre moitié insoluble (7).

Renseignez-le sur la valeur réelle de 100 livres de cet engrais, si l'azote organique est coté \$0.115 l'unité (8), l'acide phosphorique soluble \$0.04 et l'acide phosphorique insoluble \$0.02.

Dites-lui la somme qu'il va perdre sur son achat d'engrais, si sa facture s'élève à \$11.

Notes. (1) *Organiques.*—Se dit des matières qui proviennent des animaux ou des végétaux.

(2) *Minéral.*—Se dit de tout ce qui n'appartient ni au règne animal, ni au règne végétal.

(3) *Azote.*—Gaz qui entre pour les quatre cinquièmes environ dans la composition de l'air, il joue un grand rôle dans la végétation. En agriculture, on le trouve dans diverses combinaisons où il prend les noms d'azote nitrique, azote ammoniacal, azote organique.

(4) *Acide phosphorique.*—Combinaison de phosphore et d'oxygène. Les os des animaux renferment beaucoup d'acide phosphorique. La plante en a dans toutes ses parties, mais principalement dans la graine. C'est donc un élément essentiel en agriculture. Le cultivateur se le procure en achetant des phosphates, des superphosphates et des scories de déphosphoration.

(5) *Soluble.*—Qui peut se dissoudre dans un liquide. Le sucre, les nitrates sont solubles.

(6) *Citrate d'ammoniaque.*—Liquide formé d'acide citrique et d'ammoniaque. L'expression *soluble au citrate* est très usité dans le commerce des engrais. Pour les superphosphates, par exemple, on exige généralement que les trois quarts de leur acide phosphorique soient solubles dans l'eau et l'autre quart au citrate d'ammoniaque.

(7) *Insoluble.*—Qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

(8) *Unité.*—Ce mot, quand il est employé à spécifier la valeur d'un engrais, désigne une livre de matière fertilisante, c'est-à-dire d'azote, d'acide phosphorique ou de potasse.

Solution: Dans 100 livres de cet engrais, il y a 25 livres de matières organiques.

8% des 25 livres de matières organiques = $25 \times 0.08 = 2$ livres; la quantité d'azote contenu dans les 100 livres d'engrais. Dans 100 livres de cet engrais, il y a 75 livres de matières minérales.

14% des 75 livres de matières minérales = $75 \times 0.14 = 10.5$ livres; la quantité d'acide phosphorique contenu dans les 100 livres d'engrais.

Valeur de l'azote: $\$0.115 \times 2 = \0.23 .

Valeur de l'acide phosphorique:

La moitié soluble ($\$0.04 \times 10.5$) $\div 2 = \$0.21$

La moitié insoluble ($\$0.02 \times 10.5$) $\div 2 = \$0.105$

Valeur de 100 livres de cet engrais $\$0.23 + \$0.21 + \$0.105 = \0.545 .

Valeur de 1100 livres de cet engrais $\$0.545 \times 11 = \5.995 .

\$11. — \$5.995 = \$5.005, la perte. *Rép.*

Problèmes anti-alcooliques

Il se consomme chaque année dans notre pays des boissons alcooliques au montant d'environ \$114,000,000; étant donné que le coût du nouveau pont

de Québec sera de \$9,500,000, combien pourrait-on construire de ponts semblables avec la somme dépensée en une année pour boissons alcooliques ?

Solution : $114,000,000 \div 9,500,000 = 12$. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Lecture en classe

LE POËLE

Le poêle de chez nous est à deux *ponts*, bas sur pattes, et massif. Sur ses flancs, aux parois épaisses, des reliefs déjà frustes dessinent des arabesques où se jouent des animaux étranges. Dans son vaste foyer, une bûche d'érable entre toute ronde, et, à l'époque des *corvées*, son *fourneau* cuit sans peine le repas de vingt batteurs de blé.

L'été, quand le soleil *grêle* les visages et mûrit les grains, le poêle se repose. Toujours à son poste pourtant, dans la cuisine, au beau *mitan* de la *placc*, il se rend encore utile : il sert de garde-manger.

Mais sitôt que vient l'automne, et qu'il commence à *gelauder*, le poêle se réveille. Et tout l'hiver, sa respiration s'échappe du toit, érigée en spirale dans l'air tranquille, ou fuyante et déchirée par la rafale. Tout l'hiver, il chante, ronfle, ou murmure : dans les nuits calmes, quand les *marionnettes* dansent au ciel pur, la voix du poêle se fait régulière, monotone, rassurante ; mais si le *nord-est* court la campagne, tourmente les arbres nus, et hurle, le poêle gronde, furieux. Il défend le logis contre le froid qui pince ; sa chaleur se répand, bienfaisante, sous les poutres noires, et jusque dans la *grand'chambre*, où l'on ne va qu'aux jours de fête et aux jours de deuil. Il fond la neige maligne que la *poudrerie* souffle sous la porte mal fermée, réchauffe les petits pieds rougis, fait fumer la bonne soupe....

C'est l'âme de la maison. S'il éteignait ses feux, s'il ne mettait plus au toit son panache de fumée, si son ronflement sonore se taisait soudain, soudain la maison serait morte. « Foyers éteints, familles éteintes. » Aussi bien que l'âtre, mieux encore peut-être, le poêle canadien garde les traditions ancestrales.

A ceux qui savent allumer leur pipe avec le tison, et qui aiment à fumer, en songeant, devant la porte du poêle, ce dieu du logis est d'aussi bon conseil que le feu de cheminée.

Au coin de l'âtre, on se prend parfois à rêver, à construire des châteaux en Espagne, et tout s'effondre, hélas ! avec le tison qui croule, s'envole avec la bluette qui monte, s'évanouit avec l'étincelle qui meurt. A la porte du poêle, il faut penser, et c'est au bâtiment de projets plus solides qu'on travaille. Car le poêle est grave, le poêle est sage, le poêle n'invite pas aux vaines rêveries. Les chimères qu'évoque la chanson de l'âtre déplaisent à ce vétéran ; il étouffe ces voix du feu, frivoles et légères, qui, dans les cheminées ouvertes, fredonnent, *silent*, crépitent, et font entre les chenets un concert de caprice et de fantaisie : il les fond toutes en un ronflement sévère. Il craint aussi, pour ceux qu'il aime, le prestige des étincelles, la *fantasmagorie* des flammes, le mensonge de leurs formes changeantes ; il cache aux regards des hommes son lit de braise ardente. L'œuvre du feu s'accomplit en secret dans

l'enfer de ses flancs; seul, l'œil rouge qui perce sa porte révèle les souffrances éclatantes et mystérieuses du bois qui pleure.

A la *brunante*, les voisins viennent *fumer*; ils arrivent, tout *ennuigés*, et le poêle réjouit leurs mains gourdes. Quand ils sont tous groupés devant sa porte, et qu'ils *allument* à la ronde, il aime, le poêle des *habitants*, qu'on s'entretienne autour de lui de la terre *fermée* par les froids d'automne, des *bâtiments* qu'on répare, du *train* de la ferme, des travaux monotones de l'hiver, des bêtes qu'on soigne, des blés en grange, de la *sucrerie* qu'on entaillera, des hazards de la moisson future.... « Il faisait presque jour, la nuit de Noël, dans la *tasserie*, c'est signe que les blés seront *clairauds*, l'été qui vient.... L'année dernière, les *ajets* l'avaient dit, et il y en eut à *pleines clôtures*.... Au printemps, on engagera Pierre-à-Grégoire; il labourera une *beauté* mieux que les autres et prend plus de *mie*.... On fera de *fabattis* au *sorouest* de la *rochière*, de l'autre côté du grand *brûlé*.... Joseph-à-François va à la ville demain, prendre une *consulte*; il a envie de *déchanger* de cheval; il a *pour son dire* que celui qu'il a eu du maquignon n'est pas assez *amain*.... Les *petits gars* ont pris deux lièvres au collet, hier; c'est *matin*, pour les lièvres... La *bordée* de ce soir a presque *abrité* les *balises*; va falloir se lever, demain, avec la *barre du jour*, pour *ouvrir les chemins* avant que le *grand-voyer* passe, parce que s'il *s'adonnait* à venir par ici *drés* le matin, on payerait sûrement l'amende.... Il n'est *pas guère* *avenant*, le *grand-voyer*; pour un *cahot*, pour un *banc de neige*, il nous fait des *misères*. Pourtant, y en a *ben manque*, des *cahots*, dans sa *part de route*, à lui. Et puis, *bon sang!* quand le bon Dieu fait neiger, je *pouvons* pas les empêcher, les *bancs de neige!*.... »

Le poêle est sévère, mais il permet qu'on s'amuse. Il a vu plus d'une *danse*, accompagné de sa voix grave plus d'une chanson, entendu les meilleures *violonneux* de la paroisse, et plusieurs, qui maintenant sont disparus, ont devant lui *battu les ailes de pigeon* comme ne savent pas le faire les *jeunesses* d'aujourd'hui. C'est dans la pièce qu'il habite que se donnent les veillées d'hiver, où les beaux *conteux* disent à tour de rôle leurs histoires, se *relancent* et luttent à qui aura le plus d'esprit, à qui *emmanchera* le mieux un bon mot au bout d'un conte. Si les petits se rapprochent, ce n'est pas, comme parfois au coin de lâtre, des contes en l'air qu'ils entendent, mais des récits de choses arrivées, de vraies histoires de *loups-garoux*, de *feux-follets* et de morts qui reviennent, ou, mieux encore, des traits dont la leçon salutaire perpétue la foi vive, l'esprit chrétien, la saine morale et le bon sens patriotique de nos paysans. Et la langue qu'on parle autour du poêle n'a rien du parler mièvre ou corrompu des villes; c'est la langue rude et franche, héritée des ancêtres, et dont les mots « ne sont guère que du sens. »

Le poêle se souvient aussi. Il veut qu'on parle souvent des aïeux, qui les uns après les autres ont, à l'accoutumée, *tiré leur touche* devant sa porte, et dont il a éclairé de la même lueur les visages honnêtes. Le maître d'aujourd'hui, fils des anciens, et dont le front déjà s'argente vers les tempes, leur ressemble. Comme eux, la nuit venue, et les voisins partis dans la neige, il s'agenouille, avec la *femme* et les enfants, dans la bonne chaleur qui rayonne, sous le vieux Christ pendu à la muraille; et le poêle, qui se souvient, mêle sa voix familière à la prière du soir.

Puis la marmaille gagne les lits à *baldaquin*. La lampe s'éteint... Quelque temps encore, un chuchotement se fait entendre: à la porte du poêle, dans l'obscurité, le père, sa dernière pipe aux dents, la mère, son chapelet encore aux doigts, se parlent à voix basse, lentement, des choses que l'on aime à se dire seul à seul et

qu'il est aussi bon que les enfants ne sachent point : souvenirs intimes, espoirs communs, craintes partagées. . . . Dehors le vent a cessé, tout est calme. Le poêle murmure plus doucement, seul témoin des confidences de ses maîtres. L'heure glisse, discrète, sur les deux têtes rapprochées, et tombe dans l'éternité sans presque faire sentir son passage. Et l'entretien se prolonge, doux et grave, dans la nuit. . . .

Enfin, les voix se taisent. Tout repose. Seul, le poêle murmure encore ; la lueur de son œil demi-clos éclaire vaguement les choses et se joue sur la muraille ; au-dessus du toit, la fumée monte, blanche et droite, au clair des étoiles. Le poêle veille sur la maison qui dort.

ADJUTOR RIVARD.

Le Congrès de langue française et les Instituteurs et Institutrices

Le grand congrès de langue française organisé par la Société du Parler français sous le patronage de l'Université Laval, se tiendra du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin 1912, à l'Université Laval, Québec.

Les présidents d'honneur du congrès sont : les archevêques de Québec, Montréal, Saint-Boniface et Ottawa ; le premier ministre du Canada, Sir W. Laurier ; le lieutenant-gouverneur de Québec, Sir F. Langelier ; le premier ministre de la province de Québec, Sir L. Gouin ; Son Honneur le Maire de Québec ; le recteur de l'Université Laval.

Le président actif du Congrès est S. G. Mgr P. E. Roy, et le secrétaire M. Adjutor Rivard.

Le Congrès comprend quatre sections : I. Section scientifique ; II. Section pédagogique ; III. Section littéraire ; IV. Section de la propagande.

Voici le programme de la section pédagogique ainsi que la composition de son Bureau :

Programme de la section pédagogique :

- I.—L'enseignement du français dans Québec, dans l'Ontario, dans l'Ouest, dans les Provinces Maritimes, et dans les centres canadiens et acadiens des Etats-Unis : a) Programmes, b) Méthodes, c) Manuels, d) Statistiques.
- II.—Les formes dialectales du franco-canadien à l'école.
- III.—La correction du parler de la conversation à l'école—au collège—au couvent.
- IV.—Les cercles pour l'étude du parler français dans les maisons d'éducation.
- V.—L'école et l'anglicisme.
- VI.—Rôle de la lecture à haute voix et de la diction dans l'enseignement du français.
- VII.—Les licences grammaticales modernes.—Le français qu'il faut enseigner au Canada.
- VIII.—De l'utilité des études de latin pour l'enseignement du français.
- IX.—L'enseignement de l'histoire de la langue française. Histoire externe et grammaire historique.
- X.—L'enseignement bilingue.—Ses avantages.—Ses dangers.—Comment l'organiser.
- XI.—L'enseignement bilingue dans Québec—dans l'Ontario—dans les Provinces Maritimes—dans les provinces de l'Ouest—aux Etats-Unis.
- XII.—Des bibliothèques scolaires.
- XIII.—Le français et les œuvres post-scolaires.

Bureau de la section pédagogique :

Président : L'honorable M. P. Boucher de la Bruère, docteur ès lettres, surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec (Québec).

Vice-président : M. l'abbé R. Labelle, P. S. S., directeur du Collège de Montréal (Montréal).

Secrétaire : M. C.-J. Magnan, maître ès arts, Inspecteur général des écoles de la province de Québec (Québec).

Rapporteurs : M. l'abbé P. Perrier, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, visiteur des écoles de Montréal (Montréal).

M. l'abbé Degagné, maître ès arts, professeur au Séminaire de Chicoutimi (Chicoutimi).

Sont invités à participer au Congrès et peuvent y être admis les Canadiens français et les Acadiens, ainsi que les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations canadiennes-françaises et acadiennes, qui déclarent y adhérer et payent la cotisation fixée.

Les adhésions doivent être agréées par le Bureau.

Le Bureau décerne le titre de *membre donateur* à ceux qui, pour contribuer au succès du Congrès, versent une cotisation de \$25,00 ou plus, et le titre de *membre bienfaiteur* à ceux qui payent une cotisation de \$5,00 au moins.

Outre ces deux classes, le Congrès comprend des *membres titulaires*, qui paient une cotisation de \$2,00, et des *membres adhérents*, qui paient une cotisation de \$0,50.

Tous les membres auront le droit d'assister aux séances du Congrès; mais seuls, les donateurs, les bienfaiteurs et les titulaires recevront gratuitement le compte-rendu qui sera publié des actes du Congrès.

Nous publierons plus tard le programme du Congrès. Dès maintenant, nous invitons les instituteurs et les institutrices et les congrégations enseignantes à adhérer à ce congrès, dont l'importance capitale pour le peuple canadien-français ne saurait échapper à personne. Que chacun, chacune, dans sa paroisse, son village, sa ville se fasse le propagateur de l'idée du Congrès. Nous publierons, en tableau d'honneur, la liste des instituteurs et des institutrices et des institutions qui adhéreront au Congrès. S'adresser à M. Adjutor Rivard, casier 236, Québec. Prière de faire connaître son titre d'instituteur ou d'institutrice.

Nous sommes heureux de reproduire ici le vibrant appel du président, Mgr Roy, en faveur du Congrès.

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

(Québec 1912)

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 10 avril 1911.

Par une délibération prise le 14 février dernier, la Société du Parler français a convoqué, à Québec, pour 1912, un Congrès de la Langue française au Canada. (1) Ce Congrès, dès à présent assuré d'adhésions et de participations marquantes, s'organise, sous le patronage de l'Université Laval, par les soins d'un Comité que la Société elle-même a constitué parmi ses membres, et qu'elle a chargé de cette mission.

Il n'est pas nécessaire d'appeler longuement l'attention de nos compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur l'importance des résultats qu'on peut en attendre, à un moment où les efforts pour la conservation et la culture de notre langue doivent se multiplier et se faire plus énergiquement que jamais.

(1) Le Congrès se tiendra du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin, à l'Université Laval, à Québec.

Le Congrès est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada.

On sait quelles hautes ambitions stimulent chez nous, depuis des années, le zèle de ceux qui ont souci de l'une des meilleures parts de l'héritage ancestral.

Que notre langue s'épure, se corrige et soit toujours saine et de bon aloi; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons; qu'il évolue naturellement, suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours, mais aussi sans laisser, par quelque côté, de sentir bon le terroir canadien; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits; et que notre littérature se développe et se nationalise, mais dans le respect des traditions françaises—tels sont les vœux légitimes de tous les nôtres, tel est aussi l'idéal très élevé pour lequel l'on travaille et l'on peine. Et c'est pour réaliser dans une mesure plus grande ces souhaits patriotiques, c'est pour déterminer un nouvel effort, plus vigoureux, vers cet idéal que se tiendra le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Tous, à quelque classe que nous appartenions et quel que soit notre état, nous deviendrons plus curieux encore de notre langue maternelle, plus fiers de notre naissance, plus soigneux de notre patrimoine national, mieux instruits de nos droits comme de nos devoirs, et prêts à tout entreprendre pour le maintien d'une langue qui garde notre foi, nos traditions, notre caractère.

Ces idées et ces aspirations ne sont pas nouvelles: un grand nombre, et depuis plusieurs années, se sont voués à la défense de notre idiome contre la corruption intérieure et contre l'envahissement étranger. Ce que ces apôtres, ces propagandistes, ces champions de la langue française chez nous ont accompli, ce que leur doit notre race, ce qu'ils ont mérité de la patrie, nous saurons le dire au Congrès de 1912.

Mais des efforts individuels sont parfois impuissants. Pour que l'action soit plus efficace, il faut, de temps en temps, réunir les énergies dispersées, grouper les initiatives éparses. Le Congrès rapprochera les uns des autres et mettra en contact les défenseurs de la langue, les amis des lettres françaises: il fera prendre à tous une idée plus exacte de la situation, des dangers qu'elle présente, des avantages qu'elle offre, et chacun se sentira plus fort, avec un sentiment plus vif de ses responsabilités.

Canadiens français de Québec ou de l'Ontario, du Manitoba, de l'Ouest ou des Etats-Unis, Acadiens de l'Est ou de la Louisiane, les mêmes raisons d'ordre général nous engagent à ne rien négliger pour maintenir, chez nous, la langue française dans son intégrité, et pour revendiquer les droits qui lui sont reconnus, ou qui devraient l'être.

Nous sommes en Amérique les représentants de la France; notre mission est de faire survivre, dans le Nouveau-Monde, malgré les fortunes contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le nôtre. Or, l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée; elle est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale. Comme le disait M. Frédéric Masson dans son discours de réception à l'Académie, le verbe français est à ce point inséparable de notre nation « qu'elle ne saurait exister sans lui, qu'elle ne saurait, sans lui, conserver sa mentalité, son imagination, sa gaieté, son esprit, et que le jour où il périrait ou un autre langage lui serait substitué, c'en serait fait des vertus essentielles de la race et des formes de son intelligence. »

Ne dit-on pas partout, depuis quelques années, que le Canada devient une nation?

S'il est vrai que le Canada acquiert de plus en plus d'importance, si un peuple est actuellement comme en formation sur le sol du Nouveau-Monde, n'est-il pas utile de savoir quelle part la langue française a prise, ou devra prendre, dans l'expression de l'âme populaire qui naîtra, ou qui est déjà née? N'est-il pas intéressant de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour assurer à notre pays la survivance

d'un esprit dont on a dit qu'il était le patrimoine idéal de l'humanité, et, pour l'exprimer, d'une langue, la plus belle de toutes et la seule dont il a pu être affirmé qu'elle avait attaché une probité à son génie?

Amis et ennemis l'ont bien compris. Jamais on n'a marqué tant d'amour pour notre langue française; jamais, non plus, il ne s'est fait tant d'efforts pour l'asservir.

Aussi des raisons spéciales et pressantes nous engagent-elles, en ce moment, à nous concerter, à nous encourager les uns les autres, afin de nous employer avec plus de courage et d'efficacité à l'œuvre commune.

Qui donc ne voit pas qu'aujourd'hui le contact avec l'anglais, plus intime, plus fréquent, menace davantage notre parler? que dans le commerce, dans les professions, dans l'industrie, l'anglais prend trop souvent, et trop facilement, le pas sur le parler de nos pères? que, si une réaction plus énergique, plus générale, et mieux organisée, ne se produit, notre langue courra le risque de se déformer jusqu'en sa syntaxe, et de perdre donc ses caractères essentiels?

Et notre langue, menacée dans sa vie intime, ne l'est-elle pas aussi dans sa vie externe, dans ses droits à l'existence? Elle est aujourd'hui attaquée ouvertement, et dans certains milieux on voudrait tarir, à l'école, les sources même du français. Laisserons-nous se défendre tout seuls ceux des nôtres qui subissent ces assauts? Notre devoir n'est-il pas de nous grouper pour leur prêter l'appui de nos encouragements, de nos vœux et de notre influence?

Enfin, le temps n'est-il pas venu de nous entendre pour organiser mieux et pour éclairer le développement et le progrès de notre littérature?

Outre les motifs d'ordre général, qui seuls justifieraient la tenue de notre Congrès, il se soulève donc aujourd'hui des problèmes nouveaux qu'il est urgent d'étudier et de résoudre.

Qu'on entende bien cependant que le Congrès n'aura rien d'agressif, et qu'on se rassure sur ce point si l'on a pu avoir quelque inquiétude.

Œuvre pacifique, le Congrès devra éviter toute discussion acrimonieuse, et se borner à revendiquer les droits qui doivent être reconnus à notre langue. Il ne tentera de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, mais il voudra que, chez nous, les deux langues officielles coexistent sans se mêler, sans empiéter l'une sur l'autre. Et parce que, de l'aveu même des Anglais les mieux pensants, c'est une gloire et un avantage inappréciable pour le Canada de compter dans sa population des citoyens parlant la langue de France, et parce que le sentiment le plus élevé nous fait un devoir de rester fidèles à notre passé et de maintenir la nationalité canadienne-française avec sa foi, ses traditions et sa langue, le Congrès cherchera à entretenir chez les Canadiens français le culte de l'idiome maternel; il les engagera à perfectionner leur parler, à le conserver pur de tout alliage, à le défendre de toute corruption. Il n'y a là rien que nous n'ayons le droit de faire, ni rien dont on puisse s'offenser. Quel mal, par exemple, y aurait-il à ce que, dans ce Congrès, nous étudions l'histoire de la langue française au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours? les sources et les caractères de notre parler populaire? la situation juridique du français chez nous? les meilleures méthodes d'enseignement de la langue? les questions qui se rapportent au développement de notre littérature?

Si nous nous demandons et essayons de faire connaître à tout notre peuple comment la langue française est venue jusqu'à nous, quels dangers elle a courus, comment elle s'est étendue et développée, tant chez les Canadiens français que chez nos frères les Acadiens, nous ne ferons que reprendre et compléter des études auxquelles se sont déjà livrés des Anglais de l'Ontario et des États-Unis.

De même, il ne devrait pas nous être interdit, plus qu'aux professeurs de l'Université de Toronto et aux romanistes des États-Unis, d'étudier la part qu'ont prise les dialectes français dans la formation du franco-canadien, l'influence des langues indigènes sur notre parler, et ce qui caractérise chez nous le langage du peuple et le langage des gens instruits.

D'un autre côté, si nous cherchons ensemble les meilleurs moyens de combattre

l'anglicisme, nous n'aurons aucune objection à ce que les Anglais canadiens travaillent, de leur côté, à combattre le gallicisme. Et c'est, croyons-nous faire une bonne œuvre que d'épurer ou l'une ou l'autre des deux langues officielles de notre pays.

Et aujourd'hui que nos compatriotes anglais eux-mêmes entreprennent de faire enseigner le français dans leurs écoles de la province de Québec, ce dont il faut les louer beaucoup, quelle objection pourrait-il y avoir à ce que nous discussions nous-mêmes les questions qui concernent l'enseignement du français dans nos propres écoles, et sa conservation dans les familles, dans les associations, dans les relations sociales, dans tous les centres où nos compatriotes ont droit de cité?

Il nous paraît en vérité, que le Premier Congrès de la Langue française au Canada devait en effet être convoqué à cette heure, et nous avons l'honneur d'y convier nos compatriotes. Dans la lutte pour la défense et la conservation de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile: chacun doit faire sa part du labeur commun. La langue des aïeux a besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous sollicitons.

Nous adressons donc un pressant appel à tous les Canadiens français et à tous les Acadiens qui ont à cœur la conservation de leur langue et de leur nationalité. Nous les invitons tous à adhérer, à contribuer, à concourir, à assister au Premier Congrès de la Langue française au Canada:

Canadiens français de la province de Québec, restés en Nouvelle-France, gardiens de la tradition, héritiers des souvenirs, dépositaires du patrimoine national;

Acadiens, «peuple de douleur», que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre, et qui gardent, dans le malheur, leur foi et leur langue;

Canadiens français de l'Ontario, conquérants pacifiques, qui ont su lutter avec vaillance pour leurs droits, et qu'attendent peut-être des combats plus rudes encore;

Canadiens français du Manitoba et de l'Ouest, pionniers de la culture française, qui font largesse à des pays du bienfait de leur idiome;

Canadiens français et Acadiens des Etats-Unis, émigrés restés fidèles au parler des aïeux;—tous, nous les appelons à venir célébrer, sur le rocher de Québec, au berceau de la race, la fête du «doux parler qui nous conserve frères»!

Ensemble, nous étudierons la situation de la langue française chez nous; nous nous demanderons quelles conditions meilleures on pourrait lui faire, et par quels moyens.

Ensemble, nous affirmerons notre attachement aux saines traditions des lettres françaises. Ensemble, nous enverrons à la Mère patrie, à la vieille France, l'hommage de notre filiale affection et de notre reconnaissance pour l'héritage qu'elle nous a laissé. Ensemble, nous prierons Dieu de bénir, sur nos lèvres canadiennes les syllabes de France.

Pour le Comité Organisateur:

Mgr PAUL-EUGENE ROY,
Président.

Le Secrétaire général.

ADJUTOR RIVARD.

Littérature anti-alcoolique

REGARDEZ-MOI ÇA.—Par le P. Hugolin, O. M. I.

Brochure abondamment illustrée et d'une lecture tout à fait intéressante. En vente à la Maison Ste-Elizabeth, 29, avenue Seymour, Montréal. Prix: 5 cts l'exemplaire; 50 cts pour 12 exemplaires; \$3.00 le cent.

Un triste jubilé

Le gouvernement usurpateur d'Italie célèbre cette année le cinquantenaire de son établissement à Rome.

« C'est surtout un devoir de piété filiale, pour nous, dit Mgr Bégin, de nous associer à l'immense douleur qui étreint le cœur de Notre Très Saint Père, et de faire monter vers lui l'hommage réparateur de nos protestations indignées et de notre indéfectible dévouement à la Chaire Apostolique.

« Il plait aux ennemis de l'Eglise et du Pape de commémorer par des manifestations et des réjouissances scandaleuses le cinquantième anniversaire du royaume d'Italie. Inspirés par une haine aveugle et cruelle, ils veulent humilier davantage l'auguste prisonnier du Vatican en célébrant comme un bienfait l'acte inique qui l'a dépossédé de ses biens et qui a préparé sa dure captivité. Ces insensés glorifient comme un triomphe national l'unité qui fut le fruit d'un attentat sacrilège, et ils honorent comme un héros le souverain qui s'abaissa au vilain rôle de spoliateur, et qui, par la plus manifeste et la plus inique des usurpations, mit sur son front un stigmate infamant, et sur la couronne qu'il portait une flétrissure ineffaçable.

« Un succès temporaire a bien pu enhardir les usurpateurs dans leur dessein; mais la conscience publique n'a pas cessé de les condamner. Et voilà pourquoi les peuples dans leur ensemble, ne s'associeront point à la joie malsaine de ce jubilé.

« Quant aux catholiques, ils ne peuvent y voir qu'une provocation injurieuse au Souverain Pontife et à l'Eglise. Ces fêtes jubilaires ont visiblement pour objet de mettre davantage en relief le triomphe de la force sur le droit, et de tourner en dérision le titre de roi auquel le pape a droit et que les fidèles aiment à lui décerner. »

Bureau central des examinateurs catholiques de Québec

A leur dernière réunion, 27 avril, les membres du Bureau central ont choisi, comme président, en remplacement de Mgr Laflamme, décédé, M. l'abbé L. Lindsay, de l'archevêché de Québec. On ne pouvait faire un choix plus judicieux.

Feu Sir A. P. Pelletier

Samedi le 20 avril, à l'âge de 75 ans, est décédé Sir A. P. Pelletier, Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. C'est une noble figure qui vient de disparaître, un grand chrétien, un catholique sincère qui vient de descendre dans la tombe. Sir Pelletier fut tour à tour, député, sénateur, président du Sénat, magistrat et Lieutenant-gouverneur. Toujours ce personnage s'affirma comme Canadien français et catholique dans sa vie publique comme dans sa vie privée. Les funérailles, qui ont eu lieu à Québec, ont été grandioses. L'oraison funèbre fut prononcée par S. G. Mgr l'archevêque de Montréal.

La dépouille mortelle de Sir Pelletier repose désormais dans le cimetière de la Rivière-Ouelle, paroisse natale du gouverneur défunt.

Nouveau Lieutenant-gouverneur

Le successeur de M. Pelletier au poste de Lieutenant-gouverneur de Québec, est Sir François Langelier, juge de la Cour supérieure.

Le nouveau gouverneur naquit à Sainte-Rosalie le 24 décembre 1838. Il a été tour à tour député à Québec, 1878, à Ottawa, 1884, 1887, ministre à Québec, 1878. Sir François Langelier fut nommé juge de la Cour supérieure en 1898.

Le nouveau Lieutenant-gouverneur a été assermenté le 7 mai dernier.

Des faits consolants

Nous lisons dans la *Scmaine Religieuse* de Québec :

« Celui qui s'est passé, la veille des funérailles de l'ex-lieutenant-gouverneur, Sir A. Pelletier, à la salle du Conseil législatif transformée en chapelle ardente, lorsque les membres de la Congrégation de la Haute-Ville vinrent réciter l'office des Morts près du corps de leur confrère défunt, sous la présidence de l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique.

« Celui de la présence du nouveau lieutenant-gouverneur de la Province, Sir F. Langelier, à la réception de Mgr le Délégué apostolique dans la Basilique, samedi, et aux offices paroissiaux du matin et du soir, dimanche, auxquels présidait Son Excellence.

« Il n'y a pas, malheureusement, à notre époque, beaucoup de pays où l'on peut assister à des spectacles de cette sorte. »

Bibliographie

ANNUAIRE DE L'HOTEL-DIEU DU PRÉCIEUX-SANG.—1910. Cette brochure révèle au monde étonné les bienfaits innombrables accomplis par les Sœurs Hospitalières de Québec. Il est bon parfois de faire briller en plein soleil l'or de la charité; il y a tant d'aveugles volontaires lorsqu'il s'agit des œuvres catholiques.

BIOGRAPHIE DU R. P. FLAVIEN DUROCHER, O. M. I., premier curé de St-Sauveur de Québec. Par le P. A. N. Valiquet, O. M. I.—Jolie brochure qui se lit d'un trait. Le P. Valiquet n'écrit pas pour ne rien dire, et ce qu'il dit il le dit dans un style vivant et agréable.

Prix: 10 cts. S'adresser à l'auteur, Presbytère de Saint-Sauveur, Québec.

EDUCATION FÉMININE AGRICOLE, par J. Renault, Bruxelles, Société belge de librairie, 15 rue Royale. C'est une des nombreuses et intéressantes brochures publiées sous les auspices de *L'Education familiale*. M. Renault dit de grandes vérités en un excellent style; il veut, par une éducation féminine mieux comprise, prévenir la désertion de la terre, ou le cas échéant, préparer le retour au champ.

“Congrès d'éducation”

Canadiens-français d'Ontario (1910)

Voilà un utile volume que nous aimerions à voir dans nos familles de la province de Québec. La jeunesse y apprendrait tous les efforts généreux et les nobles sacrifices de nos compatriotes d'Ontario pour demeurer Canadiens français. C'est un beau livre de près de 400 pages; illustré de nombreux portraits.

Prix 40 cts., broché, 60 cts., relié.

Les maisons d'éducation et les commissions scolaires feraient œuvre patriotique en distribuant cet ouvrage comme livre de prix aux élèves des cours supérieurs.

Avis aux Secrétaires-trésoriers et aux Instituteurs et Institutrices

Le gouvernement a la générosité d'adresser à chaque école un numéro de *L'Enseignement Primaire*. Au lieu d'un numéro par école, plusieurs commissions scolaires nous demandent un numéro par instituteur ou institutrice. Nous ne pouvons nous rendre à ces demandes, ce serait contravenir à notre contrat et abuser de la bienveillance de l'administration.

Nous admettons que dans les écoles à plusieurs titulaires, chaque instituteur ou chaque institutrice y gagnerait à recevoir un numéro de la revue. La difficulté est facile à résoudre: Que les commissions scolaires, imitant la générosité du gouvernement, paient des abonnements dans chaque cas où il y a plus d'un titulaire par école. Le prix de l'abonnement est de \$1.25 (par mandat ou bon postal), mais toute commission qui souscrit à cinq abonnements, au moins, n'aura à déboursier qu'une piastre par abonnement, soit \$5 pour cinq.

Ainsi la dépense de quelques piastres—ce qui est minime pour une municipalité—assurera à chaque instituteur ou institutrice le secours d'une revue spéciale, véritable *vade-mecum* du maître.

Toutes les nouvelles souscriptions devront être adressées d'ici au 1er août prochain. Adresse: *L'Enseignement Primaire*, case 125 Haute-Ville, Québec.

N. B. Seules les écoles catholiques sous contrôle ont droit de recevoir gratuitement un numéro de la revue.

Les religieuses missionnaires de N.-D. d'Afrique

Nous venons de parcourir le dernier bulletin publié par les religieuses missionnaires de N.-D. d'Afrique, au No 41, rue des Remparts, Québec. C'est le quatrième numéro d'une publication annuelle fort intéressante et des plus édifiantes. La lecture de certaines lettres adressées du centre de l'Afrique par des religieuses canadiennes nous a ému jusqu'aux larmes. Mais cette émotion ne fut pas stérile: elle nous inspira la pensée de suggérer à toutes nos institutrices dont le cœur généreux est si bien fait pour aimer toutes les œuvres d'apostolat, de se faire zélatrice de l'œuvre des missions d'Afrique. Rien de plus facile! Ecrire à la Révérende Mère Supérieure, Sr. Marie du Crucifix, 41, des Remparts, Québec: lui demander cinq, dix, vingt exemplaires du bulletin; à 20 sous l'exemplaire, c'est une piastre pour 5, deux pour 10, etc.; distribuer les brochures autour de soi en les vendant pour se rembourser de ses frais.

Et, chères institutrices, vous auriez accompli une noble tâche en faisant connaître autour de vous l'œuvre par excellence, celle de la propagation de la foi.

Congrès pédagogique

Le congrès pédagogique aura lieu cette année aux Isles de la Madeleine, vers le 10 juillet.

"L'Enseignement Primaire" à Paris

Le Volume du 6 mai dernier cite notre revue en termes des plus flatteurs. Il souligne l'intérêt que le Surintendant de l'Instruction publique porte à la question forestière et parle de notre directeur en termes des plus aimables.

Un congrès d'Education familiale

Montréal organise un grand congrès sous le titre: Exposition socio-pédologique. Ce congrès sera tenu en octobre 1912. On y traitera tout ce qui se rapporte au bien-être de l'enfant, à son éducation dans la famille, à l'école et après l'école.

Nous ferons connaître les détails de ce congrès dans la prochaine livraison de notre revue.

Association des Institutrices de Québec

L'assemblée générale des Institutrices du district de Québec aura lieu le 4 juillet prochain, dans la salle des Frères de St-Sauveur, rue Massue. Réunions à 9 hrs, 2 hrs et 8 hrs.

Conférences par MM. les abbés A. Lortie et Pagé; M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, MM. les Professeurs J. Ahern, Chs.-A. Lefèvre et Adjudor Rivard

Errata

Livraison d'avril 1911, page 484. Récitation: *Le défricheur*, deuxième tercet, deuxième vers, *remord*, au lieu de *remords*; même tercet, lire:

« En voyant devant lui, rayonner l'or des gerbes, »

Au lieu de:

« En voyant devant lui rayonner des gerbes. »

Livres de prix

A nos clients.

Nous vous adresserons sur demande notre catalogue de « Livres de prix », avec une liste révisée des prix de chaque série du dit catalogue. Nous n'avons aucun doute que le rabais vous intéressera, car, vu la réduction des droits de douane sur les livres de récompense l'année dernière, nous sommes heureux de faire bénéficier notre clientèle d'autant: nos prix se trouvent par conséquent *encore et comme tous les jours, LES PLUS BAS DU MARCHÉ*. Nous désirons beaucoup que vous fassiez la comparaison, pour valeurs égales, avec ce que vous achetez d'habitude ou ce que l'on vous offre: surtout remarquez que personne ne peut vous offrir un aussi grand choix de *titres choisis*, d'une littérature saine et instructive. Depuis vingt ans que nous faisons une spécialité du « Livre de prix » notre longue expérience ainsi que l'attention toute particulière que nous apportons à cette spécialité, nous ont acquis la confiance et le distingué patronage de la plus grande partie des communautés religieuses.

Espérant être favorisés de votre commande qui recevra toute notre attention, veuillez nous croire,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS.

TABLE DES MATIERES

ANNÉE 1910-1911

	Pages		Pages
PEDAGOGIE: — Améliorons, C.-J.			
<i>Magnan</i>	3	L'Inspecteur général	323
A propos du Fonds de pension...	3	Notre Directeur	323
Enseignement technique	4	La prière à la classe	325
Pour le monument Dollard	4	Soyons de bonne humeur en classe	228
Résolutions patriotiques	6	Un grand éducateur géographe... ..	329
Enseignement anti-alcoolique, <i>Une institutrice</i>	7	Cinquantenaire de mariage de l'honorable et de Madame de la Bruère	337, 413
Le mouvement scolaire à l'étranger:	8, 80, 460	Rapport du Surintendant de l'Instruction publique	387
Le Fonds de pension, <i>J. Ahern</i> :	67, 132	L'horticulture à l'école primaire.. ..	395
Le congrès de Tempérance de Québec et l'enseignement anti-alcoolique, <i>C.-J. Magnan</i>	70	Ecoles primaires supérieures, <i>abbé P. Perrier</i>	405, 466
Lois de l'enseignement	72	Petits conseils aux parents, <i>Mgr Emard</i>	406, 453
Nécessité pour l'instituteur et l'institutrice d'être toujours de bonne humeur	73	Le comité du monument Dollard au personnel enseignant <i>J. B. Lagacé</i>	416
L'enseignement anti-alcoolique à l'école primaire (<i>Rapport</i>), <i>C.-J. Magnan</i>	75, 202, 269	Ecoles normales vs Bureau central, <i>C.-J. Magnan</i>	451
Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique, <i>C.-J. Magnan</i> ..	76	L'enseignement de l'histoire du Canada	455
138, 207, 272, 333, 409, 457, 534, 597		De la première formation du goût littéraire, <i>C.-J. Magnan</i> ...	515, 579
Les Instituteurs catholiques et la Fr. Maçonnerie, <i>C.-J. Magnan</i> 131		Ecoles maternelles, <i>abbé Philippe Perrier</i>	522
L'enseignement bilingue, <i>C.-J. M.</i> 195		Protection de la santé de l'enfant à l'école, <i>Dr R. Fortier</i>	525
Causerie pédagogique: La méthode Lettre à un jeune instituteur: Guerre à l'alcool, <i>J. H. Courteau</i>	200, 326	Enseignement de l'histoire, <i>A. B. Charbonneau</i>	527
Hygiène: <i>Dr J. G. Paradis</i> :	205, 352, 457, 595	Pour Dollard	533
Une nouvelle nomenclature grammaticale	210	C'est faux	533
Les Ecoles primaires au Canada sous le Régime français, <i>l'abbé Amédée Gosselin</i>	259	Législation et octrois scolaires... ..	533
Les enfants de la Nouvelle-France aux enfants de la vieille France <i>C.-J. Magnan</i>	264	Prévenons les malheurs: Incendie et sauvetage	537
Le chauffage des écoles	267	Epoque des vacances	538
		La retraite fermée des instituteurs, <i>H. Mondoux</i>	593
		Enseignement ménager, <i>Cécile Legendrand</i>	593
		Un vieux serviteur de l'Instruction publique	596

	Pages		Pages
Un rapport intéressant	599	Rapport de la Commission administrative, <i>F.-X. Couillard</i>	615
Louis Hébert et le Cardinal Taschereau	599		
DIVERS:—			
Monument Montcalm ..	2	Congrès de Chicoutimi	9
« L'Enseignement primaire	2	Associations d'Instituteurs: Québec:	10, 422
Il faut surveiller attentivement l'attitude de nos élèves quand ils lisent et quand ils écrivent	2	Montréal:	14, 142, 418
Questions professionnelles: ... 2, 130, 194, 258, 322, 386, 450, 514, 578		Associations d'Institutrices: Québec	16, 191, 501, 507, 631
Pensées pédagogiques:	2, 18, 66, 131, 194, 258, 386, 450, 514	Montréal:	425, 538, 575
La mission d'éducateur	66	L'école et la formation ménagère, <i>Antoinette Gérin-Lajoie</i>	538
Eglise St-Germain-des-Prés	130		
L'instituteur	130	METHODOLOGIE:—	
La cathédrale de Rouen	194	La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i>	24
Comment se tiennent nos élèves..	194	88, 144, 214, 277, 341, 462, 543, 600	
Bonne année	258	Histoire du Canada:	27, 29, 92, 147, 220, 286, 346, 546, 605
Repos et récréation	258	Leçons de choses: 28, 90, 145, 218, 281	
Remerciements	322	Anglicismes: ... 32, 281, 476, 550, 603	
L'art d'enseigner	322	Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle <i>J. Ahern</i>	216, 283, 343, 465, 548, 606
Nouvelles Ecoles normales	386	Le dessin au brevet de capacité..	288
Les exercices de mémoire, <i>Nicole</i>	386	Etude analytique d'une fable....	350
Le premier semeur de blé	450	Le tableau noir	469
M. C. J. Miller	450	La composition au cours académique des Ecoles normales, <i>abbé S. Corbeil</i>	471
Délicatesse à inspirer aux enfants	514	Essai de cartographie	476
Les jeux à l'école primaire	514	La campagne anti-alcoolique, <i>F. Girard</i>	604
Le français et le recensement	514		
Chants canadiens	578	ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—	
		Instruction religieuse:	33, 96, 165, 224, 291, 351, 428, 477, 551, 620
DOCUMENTS OFFICIELS:—			
ECOLES NORMALES: Liste des diplômes:			
Québec (garçons)	19	LANGUE FRANÇAISE: Cours élémentaire:	
Québec (filles)	19	97, 167, 225, 292, 352, 429, 478, 552	34
Montréal (garçons)	20	Cours moyen:	35
Montréal (filles)	20	99, 168, 226, 294, 353, 431, 479, 554	
Chicoutimi	21	Cours supérieur	38
Nicolet	21	103, 171, 230, 296, 356, 433, 483, 556	
Valleyfield	81	ENSEIGNEMENT SPÉCIAL: Enseignement anti-alcoolique	
Hull	165	174, 234, 299, 360, 437, 487, 558, 625	43, 108
Rimouski	290	Enseignement agricole	44, 109
BUREAU CENTRAL: Session de 910			
Liste des candidats diplômés en 1910: Diplôme élémentaire	82	175, 236, 300, 361, 438, 488, 559, 624	
Diplôme modèle	157, 313, 507	MATHÉMATIQUES: Arithmétique 46, 111	
Diplôme académique	163	177, 238, 302, 363, 439, 490, 561, 621	
Circulaire du Secrétaire	425	Algèbre	52, 117
Le nouveau président du Bureau. 628		182, 245, 307, 370, 443, 497, 567, 623	
Le Fonds de pension (Etat financier)	136	Géométrie	53, 120, 184, 246, 308, 498, 569
Comité catholique: Session d'octobre 1910	150	Langue anglaise	55
Session de mai 1911	609	121, 185, 248, 309, 373, 444, 499, 570	
Nomination des Inspecteurs généraux	381		

	Pages
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:	
Bibliographie	32, 55, 59, 62
Revue du mois	124, 128, 192, 255, 447, 503, 574, 634
.....	57, 127, 190, 255, 379, 380, 511
Mgr Laflamme	56
Témoignage de reconnaissance	58
Avis	58, 127, 192, 505, 630
Caisses d'économie scolaires	61, 249, 506
Récréation littéraire	62
Préparation aux trois brevets	64
Le Congrès eucharistique de Mont-réal	122
Hommage officiel du Canada français au Pape	123
Le représentant du Pape et le drapeau Canadien français	124
Omission	124
Une appréciation européenne	124
Géographie pratique: Nos voies fluviales.—Canaux canadiens	125
Protestations des catholiques de Québec contre les insultes du maire de Rome	186
Maître-ès-Arts	188
Enseignement ménager	189, 378
Feu M. J.-A. Chicoyne	190
L'École normale des Institutrices de Montréal	190
L'âge d'admission à la Première communion	248
Humour américain	250
Lecture canadienne	250
L'École normale de Valleyfield	251
Géographie pratique: Le Pacifique canadien	251
Nouveautés pédagogiques	301, 447, 508, 572, 599
Eloge épiscopal	311
Une réunion pédagogique importante	313
Une belle fête scolaire: Inauguration de l'Académie Marchand	313
Un concours organisé par la Soc. du Parler français	318
Hommage au Surintendant de l'Instruction publique	319
Mort de la doyenne des Ursulines de Québec	319
Le premier inspecteur général: opinion de la presse	374, 446
Erratum	382
Pour les écoles bilingues d'Ontario	377
Une héroïque victime	377
Un ouvrage important	378
Petits conseils aux parents	382

	Pages
Mort de M. D. Bégin, ancien inspecteur d'écoles	382
Un manuel de dessin intéressant	383, 447
« Le Frère Didace »	383
Instruction agricole	383
English accentuation	383, 447
Feu le Rév. Frère Flamien	501
Séance solennelle du Parler français	502
Le comité des Principaux des Ecoles normales	503
Entretien de l'école	504
Une offre avantageuse	505
Le premier congrès de langue française au Canada	505, 628, 632
La langue française, M. Kleckowski	508
Instruction agricole, Jean de la Glèbe	509
Le nouveau délégué apostolique	571
Louis Hébert avait-il des enfants	571
Un monument à Louis Hébert	571
Les publications de la Bonne Presse	574
« La Tempérance »	575
Lecture en classe: Le poète, Adj. Ricard	626
Un triste jubilé	633
Feu Sir A. P. Pelletier	633
Nouveau Lieutenant-gouverneur	633
Des faits consolants	634
« Congrès d'Education d'Ontario »	634
Avis aux Secrétaires-Trésoriers	635
Les religieuses missionnaires de N.-D. d'Afrique	635
Congrès pédagogique	635
« L'Enseignement Primaire » à Paris	635
Errata	636
Un congrès d'éducation familiale	636
ILLUSTRATIONS : — Monument	
Montcalm	1
Enfants sur la plage	25
Mgr Laflamme	26
S. E. le Cardinal Vannutelli	65
Enfants jouant au cerceau	89
Eglise St-Germain-des-Prés (Paris)	129
La petite laitière	144
La cathédrale de Rouen	193
Un sauvetage	214
Il ne faut pas maltraiter les animaux	216
Cristaux de neige et de glace	218
Notre-Dame de Paris	257
L'ombre d'un ours	278, 279

	Pages		Pages
Garçon faisant sa toilette	284	La petite fille et la boule de neige	463
Le fort de Verchères	286	Frère et sœur	466
Honorable P. B. de la Bruère... ..	321	Essai de cartographie régionale... ..	476
Histoire d'un chat, d'un pot et d'une mouche	342	François 1er, le premier roi du Canada	513
La petite fille, le petit garçon et le chien	344	Le chasseur	543
La vieille chapelle de Tadoussac	347	La petite curieuse	548
Le monument de Wolfe	385	Ludger Duvernay	577
Le premier semeur de blé	450	Voleurs malchanceux	601
		Maladresse	607



① 119
9543 MK

Compagnie incorporée par Statut de Québec, 9 Edouard VII, Chap. 121

Les Prévoyants du Canada

**CAPITAL
AUTORISE
\$500,000.00**



**RENTIER
DANS
20 ANS.**

Assurance fonds de pension

Système économique moderne.

PAS DE DROIT D'ENTRÉ - PAS D'EXAMEN MEDICAL.

Pensions pour hommes, femmes et enfants

LA CLASSE ENSEIGNANTE A UN INTERET TOUT PARTICULIER A
CONNAITRE LE SYSTEME DE RENTES DES PREVOYANTS DU CANADA,
QUI OFFRE DES AVANTAGES REELLEMENT EXCEPTIONNELS

PAR EXEMPLE, SANS RAISON DE SANTE OU AUTRE, L'ON PEUT
SE RETIRER DE L'ENSEIGNEMENT ET RECEVOIR QUAND MEME SA
PENS'ON DES PREVOYANTS

TAUX TRÈS BAS, REVENUS CONSIDERABLES

BUREAU CHEF, 139 Rue St-PIERRE

QUEBEC

ANTONI LESAGE,

GÉRANT-GENERAL

TEL. BELL, 3674